

# ANNUAIRE SSR 1987/88



# ANNUAIRE SSR 1987/88



Page 3

**La SSR poursuit sa route**  
Antonio Riva



Page 6

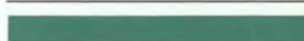
**Les nouveautés 1987 du programme**

Jean-Jacques Demartines, Guillaume Chenevière, Andreas Blum, Ulrich Kündig, Marco Blaser, Dino Balestra



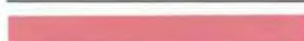
Page 12

**Televisiun rumantscha**  
Chasper Stupan



Page 14

**Radio Suisse Internationale**  
Joël Curchod



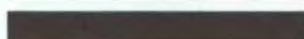
Page 15

**Dialecte et «hochdeutsch» à la radio et à la TV**  
Roy Oppenheim



Page 16

**Chronique SSR 1987**



Page 22

**Distinctions 1987**



Page 24

**L'année de la consolidation juridique**  
Beat Durrer



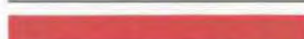
Page 28

**Programme**  
Ulrich Kündig



Page 34

**Personnel**  
Marcel Küttel



Page 36

**Technique et production**  
Daniel Kramer



Page 38

**Finances**  
Jean-Bernard Münch

Page 51

**Organigrammes**

Page 58

**La Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR – Organes**

Page 59

**Adresses de l'organisation institutionnelle de la SSR**

Page 60

**Adresses de l'organisation professionnelle de la SSR**

### *Illustration*

Les photos couleurs montrent les troisièmes programmes radio – Couleur 3, DRS-3 et Rete 3 – en action dans le cadre de concerts et d'expositions.

### *Editeur*

Direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, Berne

### *Rédaction*

Markus T. Drack

Chronique: Emmanuel Belser, Hedy Dupuis

Distinctions: Christine Stalder

Statistique des programmes: Heinz Zysset

Tableaux/graphiques finances: Albrecht Müller

Organigrammes: Patrizia Schori-Masoni

### *Traductions*

Michel Eggel, Erika Aeschlimann,

Catherine Ehram, Gian-Carlo Marchesini,

Jean-Christophe Méroz

### *Choix des photos*

Joe Wolf

### *Photos*

Hans Rausser, Berne

Photos d'archives SSR

### *Conception et mise en page*

Dr. Dieter Jäggi SA, Berne

### *Composition*

Filmsatz Lehmann + Co., Thoune

### *Photolithos*

Schädeli + Bugmann SA, Thoune

### *Imprimerie*

Hallwag SA, Berne

Juin 1988/3500

L'annuaire SSR 1987/88 paraît en français et en allemand

## La SSR poursuit sa route

**L**e paysage audiovisuel européen est en pleine mutation. S'il avait jusqu'ici une physionomie nationale – chaque pays la sienne – la voilà qui se fragmente et se réunit simultanément en marchés locaux et internationaux. Hier encore, les radiodiffuseurs de service public dominaient; nous assistons maintenant à la naissance d'oligopoles commerciaux. L'idéal était jusqu'ici celui de programmes complets, produits par le diffuseur lui-même – la tendance est aujourd'hui au produit de consommation passe-partout ou segmenté par spécialité.

Affronter ces défis, assurer une fonction d'identification et d'intégration collectives, telle est la raison d'être d'un organisme national de structure fédéraliste et tels sont les mobiles de la SSR.

Dans cette perspective, la SSR s'est assigné cinq objectifs pour les années 1988/89:

### **En tant qu'organisme national de radiodiffusion, la SSR entend parvenir à un régime légal en accord avec sa mission.**

Le premier élément indispensable est une bonne loi fédérale répondant à la spécificité suisse. Même si la SSR trouve le projet en discussion tout à fait raisonnable, il ne s'agit aucunement d'une «lex SSR», et les améliorations qu'elle estime pouvoir y apporter ne vont pas dans ce sens. La SSR ne veut surtout pas être protégée comme le sont les vieilles pierres, mais se voir accorder la possibilité d'œuvrer dans des conditions optimales. Elle doit être la colonne vertébrale du système audiovisuel suisse et pas un «public broadcaster» censé croupir dignement sur la touche.

Il ne faut donc pas que les bases financières de son action soient grignotées. Pour un petit pays plurilingue comme la Suisse, il serait tout aussi dangereux de succomber à la tendance, observable dans certains pays, de geler d'abord la radio-télévision de service public, de lui réduire ensuite ses moyens, pour augmenter les chances des privés de se faire une place au soleil. Il faut au contraire confier à la SSR la tâche de diffuser comme jusqu'ici des programmes complets de radio et de télévision pour chaque région linguistique et de conduire le développement au niveau national et régional-linguistique, dans le cadre de systèmes coopératifs du type de ceux qui peuvent être envisagés pour la 4<sup>e</sup> chaîne d'émetteurs TV. Car seule une offre suisse de programmes coordonnée et harmonisée a quelque chance de résister à la vague de la concurrence étrangère.

La production suisse de programmes doit pouvoir se développer – et pas seulement à la SSR, qui ne détient pas et ne revendique pas de monopole dans ce domaine. La loi doit créer de bonnes conditions pour la production de programmes suisses et non pour la diffusion de produits étrangers sur les canaux suisses.

La SSR exerce une fonction nationale d'intégration et d'égalisation des chances à laquelle il ne faut pas porter atteinte. Elle opère, on le sait, une importante redistribution de ressources au profit des régions linguistiques de moindre taille. Des atteintes au système des trois échelons, de même que des restrictions disproportionnées aux possibilités de financement par le moyen de la redevance et de la publicité TV, mettraient tout le système en péril.

Tandis que la législation va tracer le cadre extérieur de son action, la SSR entend consolider de son côté le régime juridico-légal par des mesures internes comme la révision des statuts, actuellement en cours sur le plan régional, et l'actualisation des principes du programme.

### **La SSR entend poursuivre la consolidation de ses finances.**

La hausse généralisée des coûts de production ne devrait pas inquiéter que la SSR: dans le domaine des droits de transmission, on assiste en effet à une explosion internationale des coûts. Voilà un point sur lequel la concurrence fait monter les prix au lieu de les faire descendre.

L'augmentation constante des coûts de production cause aussi des inquiétudes à un autre égard. Tout en produisant beaucoup elle-même, la SSR est bien obligée aussi de procéder à des achats à l'étranger. La concurrence toujours plus vive à laquelle se livrent les diffuseurs fait monter les prix et les droits de diffusion prioritaire concédés jusqu'ici à la SSR dans le cadre des coproductions sont de plus en plus difficiles à obtenir. Aussi la SSR a-t-elle décidé de prêter plus d'attention aux possibilités d'acheter de bonnes productions pièce par pièce.

Augmentation massive des coûts, tel sera aussi le résultat du nouveau droit d'auteur, si le projet actuellement en consultation trouve grâce aux yeux des Chambres fédérales.

### **La SSR entend assurer l'efficacité de sa gestion d'entreprise et de sa production.**

Les comparaisons internationales montrent certes que la SSR est tout ce qu'il y a de plus efficace – et son but n'est pas de s'étendre ou de dépenser plus d'argent – mais il est certainement possible de travailler de façon encore plus rationnelle. Pour cela, il faut une gestion d'entreprise active, consciente de ses objectifs.

Avec le développement dynamique que connaissent aujourd'hui les médias, le risque majeur serait de disperser les efforts. Dans le domaine de la télévision par satellite, il faut poursuivre la collaboration avec TV5 et 3SAT, qui a maintenant fait ses preuves. Pour un prix assez modique (les dépenses pour la radiodiffusion par satellite représentent 0,56% du budget SSR), la SSR parvient à assurer une présence remarquable de la Suisse à l'étranger. Une extension de cette activité n'est pas à l'ordre du jour.

C'est plutôt dans le domaine des productions propres qu'il s'agit maintenant de trouver de nouvelles formules économiquement intéressantes. Nous pensons là notamment à la réexploitation et à la diffusion des trésors qui sommeillent dans nos archives. Un système de documentation et d'archives est en voie d'édification, qui devrait ménager un accès plus rapide et plus efficace à ce matériel.

**La SSR entend façonner son offre de programmes de manière à ce qu'elle ait une valeur significative pour le public.**

A-t-elle aujourd'hui déjà une telle valeur? Les résultats de la recherche sur le public livrent des indications précieuses à ce sujet – au moins sur le plan quantitatif. Aussi la SSR suit-elle ces données avec beaucoup d'attention. Les tendances qui s'en dégagent, notamment pour ce qui est de la force relative de l'offre suisse et étrangère, montrent qu'en radio la situation est en principe stable et que les offres suisses rivalisent avec succès avec la concurrence étrangère. En télévision, les programmes suisses subissent une pression de plus en plus forte face à la concurrence étrangère, mais leur part, loin de chuter, augmente même en partie.

Il est intéressant de parler ici de la spécificité des situations dans lesquelles se trouvent chacune des trois régions linguistiques. Alors qu'en Suisse romande et en Suisse italienne, la SSR se voit confrontée à la concurrence déjà vive de radios et de télévisions étrangères soit publiques, soit privées, qui cherchent à capter l'audience dès le petit déjeuner, puis durant toute la journée, la situation est bien différente en Suisse alémanique, où la concurrence se limite pour l'instant – mais pour combien de temps encore? – à des programmes de service public, au demeurant de tout premier ordre.

Que faut-il prendre comme mesures? Etant donné que seules des offres suisses originales, programmées de façon optimale, ont quelque chance de s'imposer auprès du public et donc de trouver un financement publicitaire, il faut pouvoir s'appuyer sur une structure médiatique suisse en état de marche, tout en y ajoutant une part de coopération internationale. A ce niveau, la SSR accorde une grande importance aux possibilités offertes par l'Union européenne de radiodiffusion (UER). La SSR y joue un rôle important et cela n'a rien d'étonnant puisqu'elle est intéressée à trois des plus grands marchés linguistiques européens. L'UER a de plus son siège à Genève, ville où elle s'apprête au demeurant à transférer prochainement son centre technique, actuellement installé à Bruxelles.

**La SSR entend enfin accroître le professionnalisme et la motivation des collaborateurs en partant de l'Image directrice et d'une définition claire des responsabilités.**

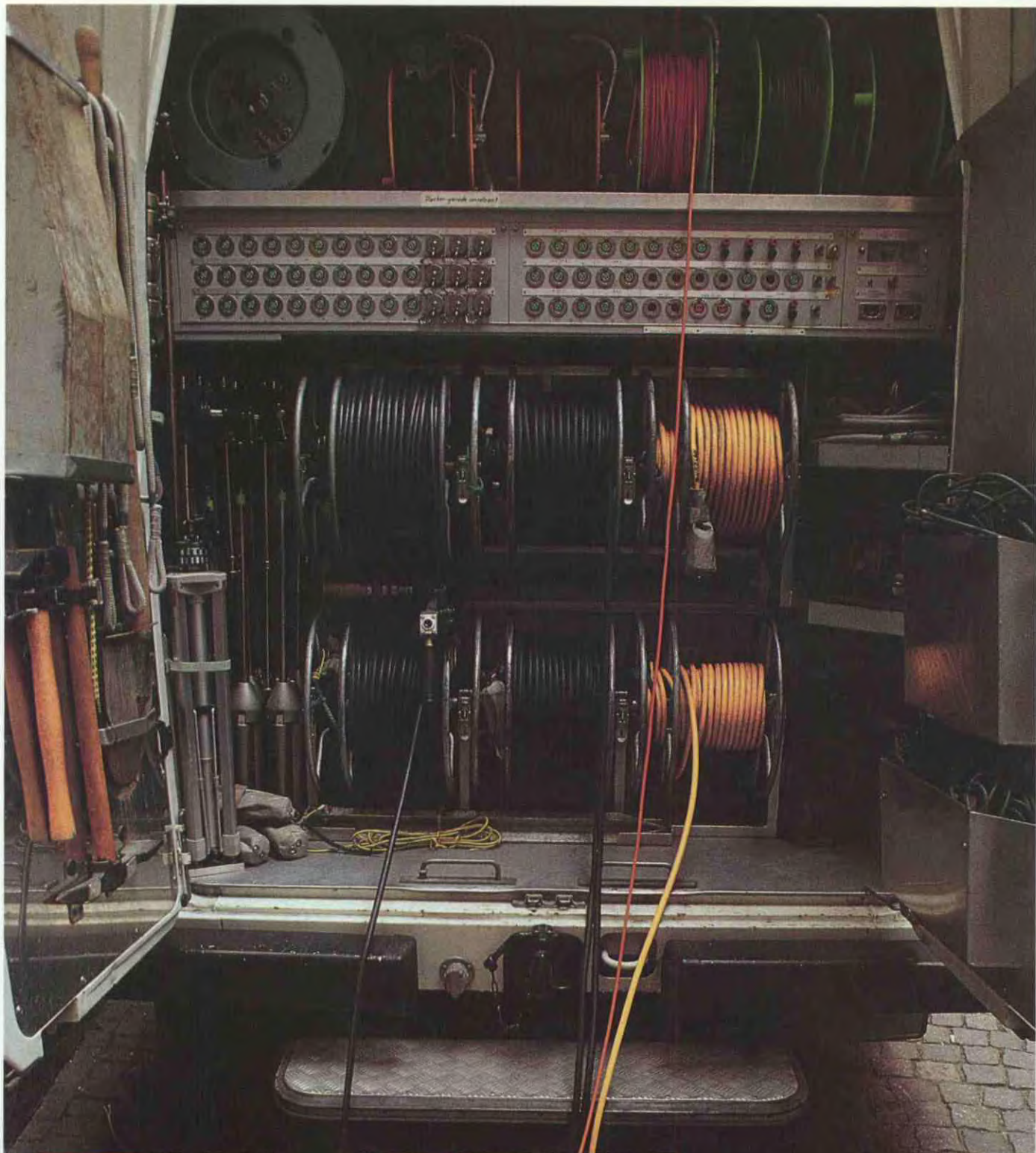
La production de programmes complets concurrentiels et attrayants dans le respect des règles d'efficacité des entreprises suppose une sélection correcte des collaborateurs, une bonne formation professionnelle, la volonté de toujours faire mieux et un contrôle permanent des prestations quant à leur valeur pour le public, à la façon dont les thèmes sont exploités, à la qualité de la réalisation etc. Les collaboratrices et collaborateurs sont le premier facteur de production d'un média, et le plus important. Dès cette

année, la SSR va donc renforcer et améliorer la formation et la promotion de la relève. Elle soutient pleinement le Centre de formation professionnelle des médias de Lucerne et les institutions analogues de Suisse romande et de Suisse italienne et va d'autre part envoyer un nombre accru de collaboratrices et de collaborateurs faire des stages à l'étranger.

La SSR poursuit sa route, mais dans quelle direction? Le cœur de notre action vise à consolider l'organisme national de radio-télévision dans son statut juridique comme dans ses finances, dans ses programmes comme dans son personnel. Notre but n'est pas de nous étendre, mais de compter pour le public et de lui offrir les services que commande notre cahier des charges, ce qui suppose aussi la capacité de réagir avec souplesse à l'évolution du marché.

La SSR a une mission d'intégration à remplir qui est à peu près unique dans le monde. Elle entend le faire au mieux, en favorisant l'émergence démocratique d'une identité collective, au niveau national et régional. La Suisse a besoin d'une SSR forte, capable de remplir son mandat de prestation dans un monde marqué par une commercialisation et une internationalisation croissantes. L'enjeu n'est pas le pouvoir ou le profit, mais le service de la collectivité.

Antonio Riva



## Les nouveautés 1987 du programme

### Radio-télévision Suisse romande

L'évolution rapide de l'audiovisuel en France et ses retombées sur le marché en Suisse romande ont placé la RTSR en 1987 dans une situation nouvelle de concurrence dure face à des adversaires dont le souci premier est la conquête du leadership et le profit. Attentifs à cette situation où nos concurrents les plus dangereux recherchent le plus grand dénominateur commun, à savoir le grand public et les forts taux d'écoute, nous avons développé une stratégie à la mesure de nos moyens, qui nous permet de remplir notre mission d'information, de témoignage de la réalité suisse, de promotion de la connaissance et de divertissement. Nous voulons être différents et garder notre position de leader sur le marché.

La *Télévision suisse romande* doit s'imposer devant TF1, la chaîne privatisée française, qui a encore gardé tout le prestige et tout le métier de son origine de service public et de première chaîne de télévision de France. Il faut souligner l'extraordinaire performance de notre TSR, qui résiste à ce grand concurrent français, très accrocheur, avec des moyens plus que modestes et en pratiquant une télévision de qualité et de réflexion. La *Radio suisse romande*, de son côté, doit faire face à la montée des réseaux de radio (NOSTALGIE, NRJ), qui disposent à nos frontières de moyens financiers très importants, grignotent allègrement les petites radios privées et régionales, et font bien souvent fi des règles internationales des télécommunications.

Le développement d'une concurrence radio/TV purement commerciale a modifié les règles du jeu sur le marché de l'audiovisuel en Suisse romande et influencé le comportement d'une partie de notre public. La Radio-télévision suisse romande a toutefois bien résisté à cette nouvelle vague. Les options de qualité, le respect de notre public et l'helvétisme sont des facteurs positifs et encourageants de ce succès et méritent d'être poursuivis.

En radio comme en télévision, nous avons misé sur la qualité, la réflexion et la crédibilité de nos services d'information. Le talent de nos réalisateurs «maison», déjà réputé dans le domaine de l'information, est maintenant également reconnu en fiction, comme en témoigne le tableau des distinctions obtenues en 1987.

#### Radio suisse romande

##### *La Première*

La Première a renouvelé avec succès la formule du *journal du matin*, enrichi de nouvelles voix et d'une gamme d'informations plus diversifiées. Menée en juin et première de ce genre jamais accomplie par un média européen, l'opération «*Ligne ouverte sur Moscou*» nous a informés en 12 heures de direct pendant une semaine sur la vie quotidienne en URSS. Le «*Juillet de la chanson française*», vaste opération de la CRPLF pour le soutien de la chanson francophone, a fait les beaux jours de l'été 1987 de la Première. Le *Train des élections*, qui a sillonné la Suisse romande, a suscité le contact et le dialogue entre hommes politiques, classes d'écoles, candidats et électeurs à l'occasion des

élections fédérales d'octobre. Enfin, la *veillée de Noël à Andermatt* a confirmé le grand dessein radiophonique de réunion entre les hommes de bonne volonté.

### Espace 2

Espace 2 a innové avec *Entrée public*, une émission sur le spectacle en Suisse romande. Une large place a été réservée à la musique classique avec un été prestigieux et la retransmission de 90 concerts des plus grands festivals de Suisse et d'Europe. Sur la même chaîne, nous avons eu un aperçu de tous les grands *festivals de théâtre et de cinéma* en Suisse et dans les pays voisins. A Yverdon a été lancée, avec le concours d'Espace 2, la première *Bourse aux jeunes interprètes* avec un succès de participation considérable. L'effort de production musicale ou parlée s'est maintenu. Ce sont des centaines de productions qui ont été expédiées dans plus de 35 pays, faisant ainsi rayonner les productions des orchestres, des festivals et des scènes lyriques de Suisse romande. La chaîne développe, en outre, une politique de présence dans les régions de Suisse romande: Week-end de théâtre à *Monthey*, coproduction du concours d'instruments à vent de *Riddes*, journée jurassienne à *Delémont*, chant sacré à *Fribourg*, journée Blaise Cendrars et journée Le Corbusier à *La Chaux-de-Fonds*, etc.

### Couleur 3

Couleur 3 a lancé son expérience des *Chroniques* pour une animation plus claire, plus rigoureuse, porteuse de chaleur et d'émotions personnelles et pleine de surprises. Avec la mise en place d'une nouvelle grille où la chaîne est une véritable alternative à la FM commerciale, Couleur 3 a enregistré sa plus forte progression depuis sa création, confirmant la justesse des choix de programme du chef de chaîne. Autre expérience radiophonique avec les *week-ends différenciés* (approche radiophonique adaptée aux temps libres) qui ont permis d'atteindre un public plus large, débordant ainsi de la cible habituelle.

Jean-Jacques Demartines

### Télévision suisse romande

L'année 1987 a été marquée, pour les téléspectateurs romands comme pour leurs voisins français, par la privatisation de la première chaîne française, TF1, qui a manifesté d'emblée une extrême agressivité commerciale et une politique de séduction tous azimuts du public populaire.

La Télévision suisse romande, contrairement à ses homologues du service public français, a bien résisté à cette offensive menée tambour battant. Nos grands rendez-vous traditionnels d'information et de réflexion, comme aussi de fiction, n'ont rien perdu de leur audience et aucune modification de l'équilibre de nos programmes, notamment aux heures de grande écoute, ne s'est révélée nécessaire. Il a même été possible de renouveler avec succès, cette même année, notre offre de programmes à vocation culturelle.

Des programmes de proximité et d'identification romande ont d'autre part été réalisés, ainsi que, grâce à un appui spécial de la Direction générale, l'occupation plus dynamique des heures de la journée, entre 12h00 et 18h00. Le succès de ces mesures capables de contenir le développement de la télévision commerciale française sur notre territoire,

nous fait regretter de n'avoir pas les moyens de les étendre aux heures du matin, où nos concurrents font aujourd'hui cavaliers seuls.

L'innovation la plus spectaculaire de l'année a été le lancement du *journal télévisé de la mi-journée* «TJ-Midi». Non seulement, cette quatrième édition quotidienne d'actualités, diffusée entre 12h45 et 13h10, est suivie par plus de 10% des foyers de Suisse romande, mais elle a imposé un ton neuf, détendu et spontané. Elle a créé l'événement lors d'une «première mondiale» à TELECOM 87: le duplex par satellite avec trois journaux télévisés d'Afrique francophone.

Le magazine culturel hebdomadaire «Viva», qui a débuté en octobre 1987, conduit un large public à la découverte des aspects culturels de notre monde.

Autres nouveautés dans le même domaine, l'émission littéraire «Livres à vous», l'agenda des manifestations artistiques «Courants d'art» et le personnalité show «Bonsoir», lancés au début de l'année, ont complété une palette d'émissions culturelles plus large que par le passé.

«Volets verts», émission introduite à l'automne 1987, rend compte une fois par mois des richesses de nos villes et de nos villages. Son succès populaire montre qu'elle répond à un véritable besoin du public romand. Dans le même esprit de proximité, la TSR a introduit, également à l'automne, une formule rajeunie du «Journal romand», qui nous a permis de reconquérir, à 19h00, une position qui s'était affaiblie au profit des feuilletons et des jeux de TF1. Toujours pour résister à cette nouvelle concurrence, les programmes des *après-midi de la TSR* ont été remodelés.

Il faut signaler enfin que plusieurs émissions mises à l'antenne à la fin 1986 se sont imposées en 1987: le magazine économique «éCHO», qui a reçu le prix de la Foire de Bâle, l'émission d'actualité insolite «Mon œil», dont les sujets ont été vendus jusqu'aux USA, le divertissement musical et humoristique «Carabine FM», coproduit avec la nouvelle chaîne française M6, ainsi que l'émission religieuse hebdomadaire du dimanche après-midi «Empreintes».

Inaugurée en 1986, lors du Mondial de football, «Fans de ...», formule d'animation qui accompagne désormais les grands événements sportifs, a trouvé en 1987 une vaste gamme d'applications nouvelles: Championnats du monde de ski de Crans-Montana, Tour cycliste de Romandie, Championnats du monde d'escrime, Championnats d'Europe de natation, etc.

1987 a marqué enfin le retour des grandes séries européennes à l'antenne de la TSR, avec notamment le succès inattendu de «Derrick», qui figure aujourd'hui parmi les émissions préférées du public romand.

Guillaume Chenevière



## Radio-télévision DRS

### Radio de Suisse alémanique et rhéto-romane

Les innovations se sont poursuivies à l'enseigne de la *consolidation et de l'amélioration ponctuelle de la grille «Radio 84»* qui avait présidé, il y a quatre ans, à l'ouverture de la 3<sup>e</sup> chaîne. L'introduction de bulletins d'information nocturnes a apporté un plus marquant aux programmes, tout en permettant, par la présence permanente d'équipes de rédacteurs, d'améliorer notablement le système d'alerte, après la catastrophe chimique de Schweizerhalle. La palme de la croissance revient toutefois aux émissions en romanche diffusées dans les Grisons.

En plus des flashes horaires qui tombent maintenant durant toute la nuit, *l'offre d'informations* s'est enrichie d'une édition matinale des six journaux régionaux. Le voile mis sur l'information cantonale, entre l'émission du soir et celle du lendemain midi, a ainsi pu être levé. Une revue de presse a d'autre part fait son entrée le matin à 7h15 sur les ondes de DRS-1. Mentionnons enfin, au chapitre de l'information, la reprise sur DRS-2, le samedi à 19h30, de la «Samstags-Rundschau» produite par DRS-1.

Le nouveau «*Nachtclub*» de DRS-1 donne maintenant un profil musicalement homogène au programme tous publics de la Radio de Suisse alémanique et rhéto-romane. DRS-3, pour sa part, reprend de minuit à 5h00 les heures noires de Couleur 3, pour enchaîner à l'aube avec un programme de son cru: «*Morgen-Rock*».

La *soirée de DRS-2* débute maintenant à 20h00 et s'aligne ainsi sur la grille des programmes de DRS-1. Il a fallu pour cela avancer le magazine culturel «*Reflexe*» (désormais diffusé entre 19h15 et 20h00) ainsi que la reprise des rubriques hebdomadaires de DRS-1, programmées maintenant de 18h05 à 18h20. La nouveauté sur DRS-2 est constituée par un rendez-vous musical quotidien offrant entre 23h00 et 24h00 des pièces de répertoires changeant au gré des jours de la semaine.

Le volume des *émissions en romanche* de la 4<sup>e</sup> chaîne grisonne est passé de deux heures et demie à quatre heures par jour. Trois points forts caractérisent le nouveau programme: l'extension d'«*Allegra*», l'émission matinale de compagnie, l'apparition de «*Diari*» qui est son pendant en fin d'après-midi et le développement des émissions du week-end.

Toutes les modifications recensées ici modulent en quelque sorte la grille de 1984, qui a fait ses preuves. Grâce à elle, Radio DRS s'est bien défendue dans l'ensemble devant la grosse concurrence des radios locales. Et, pour autant qu'on en puisse juger, ces modifications ont aussi été bien accueillies par le public.

Andreas Blum

### Télévision de Suisse alémanique et rhéto-romane

1987 a vu se poursuivre le développement du *programme complet destiné aux publics majoritaires et groupes-cibles* de Suisse alémanique. Six axes ont déterminé ce développement:

1. Décentralisation des capacités journalistiques (réseau des correspondants en Suisse) et des moyens de production (installation d'équipes vidéo et de monteurs dans les studios régionaux) et extension parallèle des plages de diffusion consacrées aux informations régionales («*DRS-Aktuell*»).
2. Développement des productions DRS et donc helvétisation plus marquée du programme.
3. Recherche d'un meilleur équilibre entre offre tous publics et offre sélective, par l'amélioration des émissions populaires («*Traumpaar*», «*Supertreffer*») et le développement de divertissements plus en nuances («*grell-pastel*» et «*Party*») d'une part, par l'extension de «*Karussell*» et l'introduction du magazine économique «*netto*» et de «*Kultur aktuell*» d'autre part.
4. Refonte de la conception et extension des émissions pour les jeunes, par un accent mis sur l'information et le divertissement («*Seismo*» et «*Seismo Nachtschicht*») ou sur la musique de variétés moderne («*Down Town*»).
5. Mise à l'essai d'une émission de conseils, assurant le dialogue avec des spécialistes de tous ordres, pour répondre à une demande très tangible du public.
6. Multiplication des ruptures, par l'introduction momentanée dans la grille d'espaces thématiques consacrés à tel ou tel aspect de la vie collective et susceptibles de stimuler la réflexion dans l'opinion publique.

Du point de vue institutionnel, c'est sans doute la *décentralisation des capacités de production* qui revêt le plus d'importance pour la Télévision DRS. Cette mesure, qui rejoint les aspirations de la société régionale et des sociétés membres, assure tout à la fois une implantation plus forte dans la population et une meilleure exploitation des sources locales d'information. La démarche a aussi une dimension politique: non seulement la décentralisation correspond mieux à la conception fédéraliste de nos institutions politiques, mais la SSR peut aussi démontrer en pratique, par l'appel qui est fait à des producteurs privés pour la réalisation d'actualités régionales ou locales, qu'elle ne détient pas et ne veut pas détenir un monopole de production.

Sur le plan de la politique des programmes, les nouveautés introduites depuis 3 ans sous le label «*Programme 85*» peuvent être considérées comme des réussites. En dépit de l'accentuation quantitative et qualitative de la concurrence étrangère, la Télévision DRS augmente chaque année un peu plus sa part de marché. Les résultats dépassent même les objectifs, puisque la part de marché a crû de plus de 5% en passant de 35 à 40,5%. Cette évolution corrobore la nette croissance de la *satisfaction du public* décelée par deux études récentes. L'augmentation concomitante de la part de marché et de la satisfaction du public est ainsi attestée par des chiffres vérifiables qui peuvent et doivent être introduits dans le débat politique au sujet de la Télévision DRS et de la SSR, car ils témoignent authentique-



ment des réactions de larges couches de téléspectateurs, face à l'évolution positive de leurs programmes.

La Télévision DRS est très certainement un cas pour l'instant unique parmi les diffuseurs du service public. On ne connaît pas en Europe de télévision nantie d'une mission comparable qui puisse présenter des résultats aussi encourageants, surtout si l'on songe à la modicité des ressources à disposition.

Ulrich Kündig

## Radio-télévision de Suisse italienne

Face à la concurrence agressive à laquelle elle est soumise de la part de radios et télévisions étrangères aussi bien officielles que privées, RTSI s'est efforcée de soigner son image par des opérations ponctuelles de relations publiques, de manière à renforcer encore des positions qui peuvent être qualifiées d'avantageuses.

Grâce à ces actions, qui se sont traduites dans la composition de son offre de programmes, elle est parvenue à conforter sa position de leader, en dépit de la comparaison que doivent soutenir jour après jour ses émissions avec celles de diffuseurs dont la taille et les moyens ne peuvent que faire rêver.

La télévision, qui est surtout intervenue en 1987 sur le front de l'information, en cette année *d'élections cantonales* (au Tessin et dans les Grisons) *et fédérales*, n'a pas négligé pour autant les autres secteurs. De belles réalisations ont vu le jour en fiction (Arsenio Lupin, La röda la gira, Lavizzari) et dans le domaine culturel (émissions sur les écrivains américains, Corazzata Potemkin, Storia di un Pierrot). Et de nombreux reportages ont encadré et accompagné le 40<sup>e</sup> anniversaire du Festival du film de Locarno.

### Radio de Suisse italienne

#### Rete 1

Le 1<sup>er</sup> programme, auquel incombe principalement l'information, a produit une riche palette d'émissions sur les diverses élections de l'année 1987. La Radio de Suisse italienne a consacré en tout plus de 75 heures à ces événements politiques.

Le *Festival du film de Locarno* a lui aussi fait l'objet de nombreux reportages, interviews et commentaires sur Rete 1. Durant l'été, pour entretenir le contact direct avec les auditeurs, une équipe interdépartementale de journalistes et d'animateurs a produit «Radio estate», une sorte de grande balade radiophonique qui a permis, grâce au soutien technique des PTT, de s'intéresser successivement à la vie de sept communes de Suisse italienne. Cette émission a fait surgir de nombreuses suggestions quant au rôle cons-

tructif que peut jouer la radio dans la formation et le développement de la conscience civique.

Rete 1 a d'autre part participé à la concrétisation des objectifs de la «Comunità italoфона», en coproduisant «Sintonia», une émission en multiplex, avec la RAI, JRT-Koper et Radio Suisse Internationale et en se mettant à l'unisson de RAI 2 pour la réalisation d'une série de six duplex baptisés «3131 Notte».

#### Rete 2

La chaîne culturelle est parvenue à renforcer ses positions dans le public. Notamment par des émissions comme «Radio Computer» et autres rubriques spécialisées.

Le rôle déterminant que joue *l'orchestre de la radio* dans la vie culturelle tessinoise s'est confirmé une fois de plus avec éclat à l'occasion des 33 concerts donnés tant dans les studios de RTSI que dans le cadre des grandes manifestations que constituent la «Primavera concertistica», les Semaines musicales d'Ascona et les Concerts de Lugano.

Mention doit être faite aussi du *radio-théâtre*, à l'enseigne duquel ont été mises en ondes en 1987 des pièces comme «Pian San Giacomo» de Remo Fasani, «Contezza Mizzi» d'Arthur Schnitzler, «I nemici nel giardino» d'Alvise Zorzi et «Cornelia» d'Yvette Z'Graggen.

Les rendez-vous culturels de Rete 2, auxquels les auditeurs participent par téléphone, en des échanges de vues souvent animés, ont vu défiler quantité d'invités de premier plan comme Camilla Caderna, Danilo Dolci, Gina Lagorio, Fulvio Caccia, Angelo Conti-Rossi et Franco Cavalli.

#### Rete 3

Conçue dans ses grands traits en 1986, mise en forme durant toute l'année 1987, Rete 3 a démarré à l'heure dite, dans le feu du *Nouvel An 1988*. Cette radio de conception moderne, faite pour plaire musicalement à l'oreille des jeunes, mais qui ne craint pas de s'attaquer à d'autres aspects socio-culturels du monde contemporain, a réussi en peu de temps à se faire sa place au soleil.

Le 3<sup>e</sup> programme, qui vient heureusement compléter l'offre des deux premiers, se distingue par sa personnalité et la clarté de sa ligne d'action. Lors d'un sondage effectué au terme de ses trois premiers mois d'existence, il a reçu des notes tout à fait flatteuses de la part de nombreux auditeurs.

Les trois chaînes de la Radio de Suisse italienne totalisent actuellement une part de marché de 80%. Nous y puisons bien sûr de la satisfaction, mais aussi des raisons supplémentaires d'améliorer notre travail, par la recherche et la critique des émissions, et de faire entrer dans nos programmes les nouveautés qui nous sont suggérées aussi bien par les producteurs que par les consommateurs.

Marco Blaser

## Télévision de Suisse italienne

Dans la concurrence qui fait présentement rage en Suisse italienne – où le câble permet de recevoir jusqu'à 25 télévisions – il est juste de dire que si les producteurs auraient bien de la peine à caser encore de nouvelles idées, les consommateurs n'ont plus guère de réceptivité pour de réelles nouveautés. Tous les programmes imaginables ont déjà été proposés sous une forme ou une autre et une grande partie du public les a déjà vus.

Une telle situation signifie aussi la fin d'un certain type de relation privilégiée avec le public, car les rôles sont pour ainsi dire renversés. Ce sont les téléspectateurs qui prennent des décisions, en matière de programmes, en se livrant à des comparaisons parmi l'offre pléthorique du jour et en choisissant ce qui leur plaît.

C'est dans cette perspective, impensable il y a quelques années encore et inconcevable pour les régions et les pays dans lesquels l'exploitation de la radio et de la télévision est sévèrement réglementée, qu'il faut se placer pour donner un sens au terme de nouveauté.

Autrement dit: Lorsque l'offre est saturée et que le marché est seul à dire quelle télévision a droit à l'existence, la nouveauté n'est pas tant dans la programmation de nouvelles émissions, que dans la capacité de donner un nouvel attrait aux émissions par une programmation souple, permettant à la chaîne de résister aux offensives d'une concurrence multiforme et de parer aux manœuvres de séduction auxquelles est soumis le public. La nouveauté est ainsi obtenue par une action permanente sur la grille, par une programmation qui ne tient pas la fidélité du public comme chose acquise, mais cherche jour après jour, soir après soir, à reconquérir la faveur du public.

Aussi la Télévision de Suisse italienne s'était-elle donné deux objectifs pour 1987: d'abord conserver la part de marché qui est la sienne, puis donner un profil caractéristique à ses émissions – dans la ligne aussi bien du mandat propre à la SSR que de l'avantage concurrentiel, en s'efforçant de développer l'image d'une télévision qui offre plus et surtout autre chose que les autres.

C'est pourquoi il nous arrive aujourd'hui d'accorder plus d'importance à l'image des programmes qu'à leurs contenus propres. C'est pourquoi aussi TSI diffuse des émissions jusque très tard dans la soirée – des films surtout – pour retenir le plus longtemps possible des téléspectateurs ardemment courtisés par les autres diffuseurs. C'est pourquoi, enfin, la composition des programmes n'est plus dictée par des considérations internes de fonctionnement, mais par une logique qui est celle des publics visés.

N'en oublions pas pour autant les efforts qu'entreprend TSI pour remplir le plus complètement possible le mandat imparti à la SSR, et cela surtout en matière d'information – domaine dans lequel nous avons l'avantage non seulement d'être plus forts que nos rivaux, mais aussi d'être la télévision suisse. Dans ce cadre, qui est celui de l'identification politique et culturelle, TSI ne joue plus le rôle de l'animateur, mais celui du médiateur, organisant un espace de communication et de rencontre dans lequel sont examinés et discutés les divers aspects de la vie collective. Par la présentation et l'analyse de tout ce qui fait la vie des

Suisses, la télévision régionale du Tessin qui est en même temps la télévision nationale de langue italienne contribue puissamment à préciser et à faire grandir la conscience helvétique dans tout le pays.

Plus nombreuses qu'il n'y paraît ont donc finalement été les innovations entreprises en 1987 dans cette perspective, concernant d'abord l'offre de programmes en tant que telle, mais aussi le poids à donner aux diverses émissions, pour être en état de résister à la concurrence.

Dino Balestra

## Televisiun rumantscha

Il y a vingt-cinq ans tout juste, le romanche faisait son apparition dans les programmes de la jeune Télévision de Suisse alémanique et rhéto-romane. Si limité qu'il reste, l'accès aux moyens de communication modernes joue un rôle capital pour le maintien de cette langue minoritaire menacée dans son existence même. Les émissions en romanche contribuent par ailleurs puissamment à favoriser la compréhension entre les usagers des divers idiomes rhétiques et constituent donc un facteur d'intégration appréciable pour les quelque 50 000 membres de la communauté linguistique.

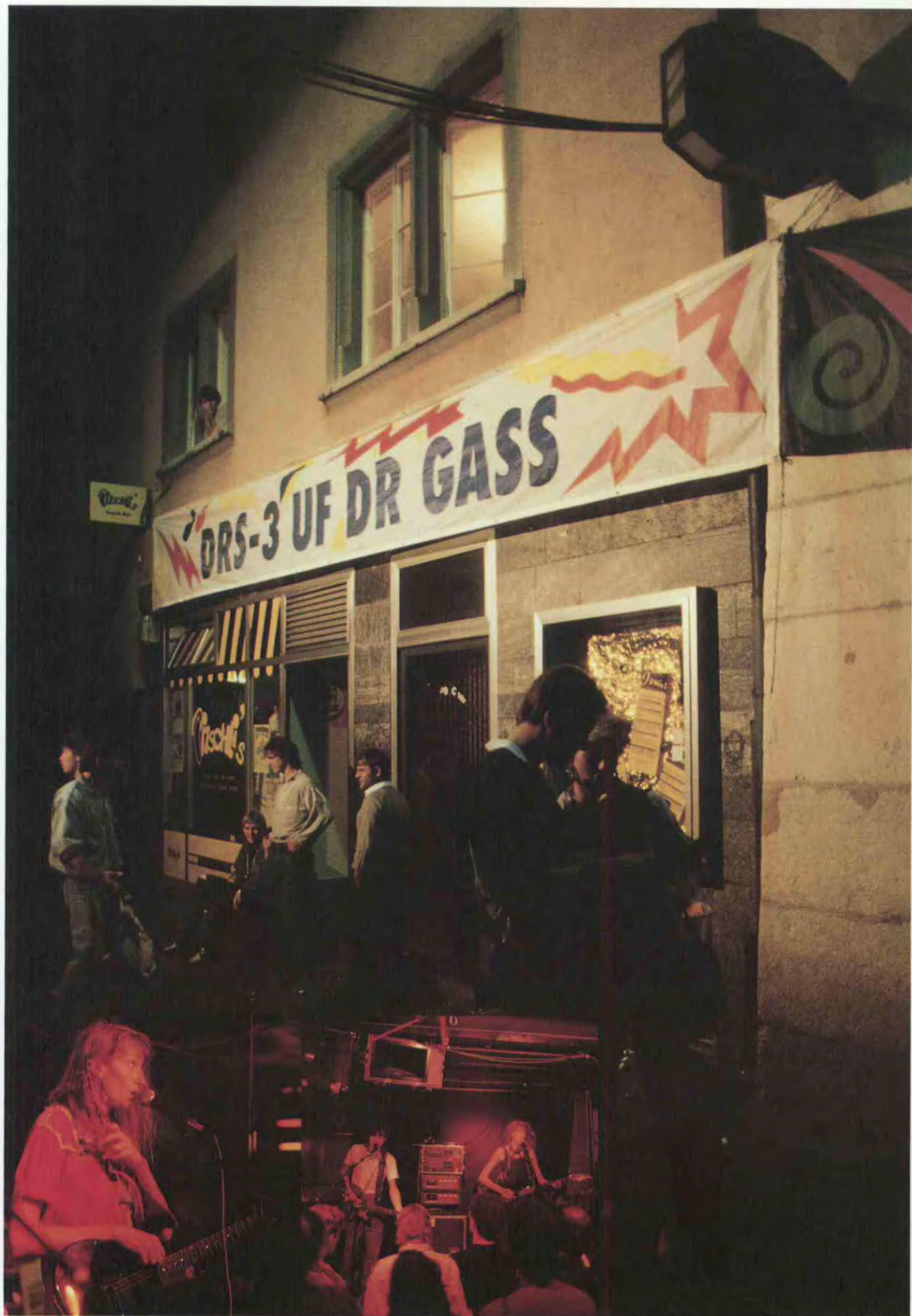
Le premier jalon a été posé en 1963 avec la création de «Il Balcun tort». Près d'un quart de siècle plus tard, en 1987, la production en langue rhéto-romane atteignait 1243 minutes de diffusion.

«Telesguard», le rendez-vous hebdomadaire de l'information, est programmé le samedi à 17h25 et repris le dimanche à 13h15. Le magazine «Svizra rumantscha» est proposé un dimanche par mois à 18h00, avec un second passage à l'écran le jeudi à 22h30. A souligner que les télévisions de Suisse romande et de Suisse italienne reprennent cette émission en différé à l'intention des quelque 17 000 Romanches de la diaspora.

Cette production spécifiquement romanche est complétée par la romanisation de certaines émissions. Le mardi et le samedi, le quart d'heure des enfants de la Télévision DRS est diffusé en romanche et c'est aussi le cas, quatre fois par an, pour la méditation dominicale. D'autre part, un nombre croissant d'émissions nationales comme celle du 1<sup>er</sup> Août ou le Concours Eurovision de la chanson passent dans une partie des Grisons avec un commentaire en romanche. Ce complément aux programmes TV destinés à la quatrième Suisse doit être maintenu et si possible développé. Jusqu'en 1987, toutes les productions étaient montées à Zurich. Désormais, la rédaction romanche profite elle aussi de la décentralisation instaurée en région DRS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988, «Telesguard» est entièrement produit à Coire où un studio, une régie et un point ENG ont été installés dans les locaux de la Cumünanza rumantscha radio et televisiun (CRR). Une maison de production privée fournit toutefois les équipes de cameramen et la table de montage.

Le 27 février 1986, le Comité central de la SSR a admis l'éventualité d'un étoffement des programmes TV en romanche à partir de 1990. Il est d'ores et déjà prévu que «Svizra rumantscha» devienne bimensuel et les préparatifs sont en cours.

Chasper Stupan



## Radio Suisse Internationale

**R**adio Suisse Internationale poursuit une double mission: resserrer les liens qui unissent au pays nos compatriotes de l'étranger et contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde. Grâce aux ondes courtes, dont la portée est universelle, elle diffuse chaque jour en sept langues plus de quarante heures de programmes dirigés vers les différentes parties du monde. Elle produit de surcroît un certain nombre d'enregistrements musicaux et parlés, distribués pour diffusion à plusieurs centaines de stations de radio sur tous les continents. Dans la mesure de ses modestes moyens, elle contribue enfin, par des co-réalizations et par des opérations ponctuelles de formation professionnelle, au nécessaire dialogue Nord-Sud.

Le paradoxe, sous toutes ses formes, a constamment accompagné Radio Suisse Internationale au cours de ses cinquante-trois ans d'existence: relativement peu connue en Suisse, elle jouit à l'étranger d'un prestige certain. Définie comme étant un instrument indispensable de la politique étrangère et de la politique de sécurité liées à la neutralité de notre pays, elle a pourtant dû longuement s'accommoder de la précarité de ses moyens d'existence. Ce n'est qu'en 1985 que le Parlement a adopté un message du Conseil fédéral fixant à la fois le rôle de Radio Suisse Internationale et son financement partiel par les fonds fédéraux. Enfin dotée de moyens matériels convenables, elle s'est alors heurtée à l'impossibilité de disposer rapidement d'un nouveau centre d'émission performant, les PTT étant contraints de renoncer à des projets peu appréciés par de futurs riverains inquiets pour des raisons de protection de la nature et de l'environnement.

La concurrence, en matière de radiodiffusion transnationale, est particulièrement rude. Sur les ondes courtes, l'encombrement est à son comble. Les efforts de l'Union internationale des télécommunications, pour méritoires qu'ils soient, ne permettent guère d'envisager une amélioration sensible de la situation. Il est dès lors essentiel que la Suisse, afin de demeurer présente dans l'éther international, cherche à améliorer l'audibilité de ses programmes de radio pour l'étranger. Voilà qui explique le recours – au Gabon et en Chine – à des émetteurs-relais, dont les services sont loués ou échangés.

A la veille du vingt-et-unième siècle, ce qu'on appelle la «diversification» est en marche. Diversification dans l'approche des auditoires par une meilleure appréhension des besoins spécifiques des communautés – suisses et non-suisses – intéressées à se mettre à notre écoute. Diversifi-

cation du programme par une adéquation plus nuancée de l'offre à la demande. Diversification des moyens d'expression: l'avenir de Radio Suisse Internationale ne se limite pas aux ondes courtes, l'évolution des technologies permettant l'utilisation progressive d'autres moyens de diffusion.

Quels auditoires pourrons-nous desservir? Quels produits serons-nous en mesure de leur offrir pour honorer, au mieux de nos possibilités, la mission que nous confie la Concession? Par quels moyens techniques atteindrons-nous le plus efficacement – et au meilleur prix – les objectifs que nous nous serons fixés? Ce sont là trois questions fondamentales auxquelles il conviendra de répondre avec précision si l'on veut demeurer présents, avec succès, dans le paysage médiatique international de demain.

Aujourd'hui déjà, Radio Suisse Internationale a conquis un marché intéressant, aux Etats-Unis notamment, dans la distribution d'enregistrements consacrés à la musique suisse: albums de prestige et – depuis peu – disques compacts. Elle s'exprime par ailleurs sur les antennes de radios ethniques australiennes et américaines. Les passagers des long-courriers de Swissair peuvent faire la connaissance de notre pays grâce à un programme «audio» réalisé en nos studios. Les téléspectateurs des Etats-Unis et d'ailleurs, reliés, grâce au satellite et aux câbles, au réseau américain CNN, remarquent notre présence, sur des images empruntées à la télévision suisse, dans une émission hebdomadaire intitulée «CNN World Report». Les abonnés anglophones au télétexte suisse disposent des grands titres de l'information préparés à leur intention par la rédaction de Radio Suisse Internationale, etc.

En ce qu'elle entreprend aujourd'hui autant que dans ses réflexions prospectives, Radio Suisse Internationale n'entend point seulement affirmer sa propre identité, mais agir en parfaite harmonie avec sa «maison-mère», la SSR, dans l'esprit du service au public qui la caractérise. Elle sait pouvoir compter en retour sur l'appui sans réserve de cette même SSR.

Joël Curchod

## Dialecte et «hochdeutsch» à la radio et à la TV

**D**epuis quelques années, la place accordée à ces deux formes de langage dans les programmes de Suisse alémanique et la qualité respective de l'expression sont de plus en plus sujets à controverse. Plusieurs séminaires ont déjà été consacrés au plus haut niveau à ce dossier épineux et DRS a édicté en 1982, puis en 1987, des directives touchant l'usage de ces deux parlers en radio-télévision. Le Service SSR de la recherche a effectué pour sa part, en 1984 et 1987, des sondages dans toute la Suisse sur ce thème politiquement et culturellement capital. Le résultat est déconcertant: la plupart des Alémaniques considèrent le dialecte comme leur *vraie langue*; de plus, 75% se déclarent satisfaits de la proportion actuelle de «schwyzertütsch» et de «hochdeutsch» dans les programmes de la radio et de la télévision DRS.

On pourrait certes rétorquer à ceux qui critiquent l'usage excessif du «schwyzertütsch» sur les ondes alémaniques que la Suisse allemande n'a jamais eu autant l'occasion d'entendre parler le «hochdeutsch» qu'aujourd'hui – ne serait-ce que sur les chaînes autrichiennes et allemandes. Ou encore que la radio et la télévision sont des moyens de communication à sens unique qui ne favorisent qu'une connaissance passive de la langue et que l'on s'exagère peut-être leur effet formateur. Toujours est-il que la SSR ne peut pas en rester là.

Comme entreprise nationale de communication à vocation culturelle, la SSR se doit d'assurer à cet égard aussi sa fonction intégrative et contribuer en particulier au renforcement des liens *entre les régions linguistiques*; or sur ce point, l'usage immodéré du dialecte va précisément à l'encontre du but recherché. A tel point que certains Romands n'ont pas hésité à tirer la sonnette d'alarme et à reprocher aux Alémaniques leur auto-complaisance et leur égoïsme en cette matière. Si fondée que puisse être cette critique, elle oublie toutefois que le dialecte joue un rôle essentiel dans l'affirmation de la radio-télévision DRS face à la concurrence allemande et autrichienne: il permet en effet de fidéliser le public et renforce indéniablement l'attachement du Suisse alémanique à «sa» chaîne, à «ses» programmes.

Quelle doit dès lors être l'attitude de la SSR face à ce problème délicat qui ne concerne naturellement pas que l'audiovisuel, mais aussi la famille, l'école, l'église et la vie publique en général? Pour répondre à cette question, la SSR et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont décidé d'organiser, en

automne 1987 à Lenzbourg, un colloque consacré à l'usage de l'allemand et des dialectes à l'école et dans les médias. N'affichant aucune velléité d'évincer le hochdeutsch au profit du dialecte ou inversement, les participants – spécialistes de la formation, professionnels des médias et linguistes – ont très vite admis que les deux formes de langage constituent une part inaliénable du patrimoine culturel suisse. Mais il y a eu tout aussi vite unanimité dans l'assemblée pour souligner que le «hochdeutsch» *ne doit pas être réduit* au statut d'une langue étrangère, ce qui aurait de graves conséquences au plan international et surtout dans la vie nationale. D'un point de vue politique et pédagogique, il est donc capital que l'une et l'autre forme d'expression connaissent un emploi naturel et équilibré – un emploi raisonné en somme. Aussi les deux institutions – CDIP et SSR – ont-elles décidé qu'il fallait expliquer les fonctions respectives du dialecte et du bon allemand en classe et dans des émissions de radio et de TV appropriées, en mettant en relief la nécessité de maîtriser la langue de Goethe. Par ailleurs, elles n'entendent pas laisser au hasard le soin de régler les questions relatives au choix de la langue, mais édicter chacune des directives réglant les rapports de qualité et de volume entre les deux formes langagières.

A l'heure qu'il est, les responsables de la radio et de la télévision DRS sont en train de mettre au point de telles directives. Un premier train de mesures a d'ores et déjà été pris dans le domaine de la formation et de l'engagement des collaborateurs. C'est ainsi que le programme interne de formation offre dorénavant des cours destinés à accroître les compétences linguistiques de chacun. Les nouveaux collaborateurs doivent posséder un bagage linguistique minimal et maîtriser aussi bien les formes dialectales que le «hochdeutsch»: seul celui qui a l'aisance nécessaire aura désormais accès au micro ou à l'écran. Les effets sur la qualité du programme ne devraient pas tarder à se faire sentir et l'exemple de l'émission «Mattinata», pour laquelle le DRS est revenu à une présentation en «hochdeutsch», pourrait bien faire école.

Le débat n'est pas pour autant clos – et il ne le sera pas de si tôt. Même si les rédactions sont déjà beaucoup plus rigoureuses dans leurs choix linguistiques qu'il y a quelques années, il y aura encore beaucoup à faire pour sensibiliser les responsables de tous les échelons aux problèmes de cette cohabitation et leur donner les moyens de décider en toute connaissance de cause. Car la compétence linguistique ne s'acquiert pas en un jour.

Roy Oppenheim



## Chronique SSR 1987

*4 janvier.* Première diffusion du TJ-Midi de la Télévision suisse romande. Ce journal de 15 à 20 minutes, programmé chaque jour à 12h45, est lancé à titre d'essai dans l'idée d'éviter que les téléspectateurs n'aillent chercher l'information sur les chaînes étrangères et n'y restent.

*15 janvier.* Un nouveau système d'alarme en cas de crise ou de catastrophe entre en vigueur à la SSR. Ce système sert en premier lieu à aviser rapidement la population en cas de déclenchement inopiné des sirènes, d'alerte chimique, d'accident dans une centrale nucléaire, de chute d'un satellite ou d'événements analogues. En principe, les studios de la radio sont avisés par des services officiels. L'alarme est tout d'abord donnée sur le *premier programme SSR* de chacune des trois régions linguistiques, en OUC.

*28 janvier - 4 février.* La retransmission par la SSR des Championnats du monde de ski alpin à Crans-Montana constitue une opération sans précédent, que ce soit au niveau du personnel, de la technique ou des finances. C'est l'événement médiatique le plus important que la SSR ait



jamais eu à couvrir, et le brio avec lequel elle relève le défi est apprécié à sa juste valeur, aussi bien par les diffuseurs étrangers que par la presse écrite.

*2 février - 6 mars.* A Genève se déroule la 2<sup>e</sup> session de la Conférence administrative mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) consacrée à la radiodiffusion sur ondes courtes. L'occupation des ondes courtes doit être redéfinie avec les mêmes droits pour tous les pays participants. Il s'agit pour notre pays de maintenir

la présence actuelle de Radio Suisse Internationale (RSI). Une nouvelle conférence est prévue pour 1992.

*10 février.* Les radiodiffuseurs de service public groupés au sein de l'Union européenne de radiodiffusion, la Ville et le Canton de Genève, les sociétés d'auteurs, plusieurs institutions politiques et culturelles nationales et internationales fondent à Genève le «Prix de création télévisuelle Genève-Europe». Cette initiative part du désir de découvrir et d'encourager des auteurs de talent capables d'écrire pour la télévision des films de fiction, des séries et des feuilletons.

*18 février.* En réponse à une interpellation du conseiller national Theo Fischer-Hägglingen, lequel craint que la révision de la Concession SSR ne débouche sur une politique de fait accompli de nature à limiter l'action du Parlement lors de la création de la loi sur la radio et la télévision, le Conseil fédéral confirme que la liberté de décision du Parlement restera totale. La révision prévue n'introduira pas d'innovation fondamentale; il s'agit en fait simplement d'adapter la concession au nouveau cadre juridique résultant notamment de l'adoption de l'article constitutionnel 55<sup>bis</sup>, de l'entrée en vigueur de l'Arrêté fédéral sur l'autorité indépendante de plainte (AIP) et de l'Arrêté fédéral sur la radiodiffusion suisse par ondes courtes (Radio Suisse Internationale). La concession actuelle présente en outre quelques lacunes importantes sur le fond comme sur la forme. D'autre part, prolonger simplement d'une année la concession actuelle, eu égard à la future loi sur la radio et la télévision, n'aurait guère de sens, étant donné que la mise en vigueur de cette dernière va encore se faire attendre.

*5 mars.* La Télévision suisse romande diffuse la 750<sup>e</sup> édition de son émission «Temps présent», née il y a 18 ans, le 18 avril 1969. Cet excellent magazine d'information, dont le taux d'écoute peut atteindre 40%, est également très apprécié à l'étranger. Parmi les acheteurs réguliers, mentionnons les télévisions francophones, mais aussi scandinaves, anglaises et américaines.

*20 mars.* Dans son interpellation du 8 octobre 1986, le conseiller national Sager demandait au Conseil fédéral s'il n'était pas opportun d'assurer à tous les milieux une représentation équitable au sein de l'organisation institutionnelle de la SSR. La réponse du Conseil fédéral rejoint dans les grandes lignes le point de vue de l'interpellateur. La Concession postule une composition aussi représentative que possible de l'organisation institutionnelle de la SSR. Celle-ci n'est cependant soumise à aucune directive formelle, et il peut arriver que l'un ou l'autre de ses organes adopte une position critique envers la SSR ou ses programmes.

*1<sup>er</sup> avril.* Dans le canton des Grisons, berceau de la quatrième langue nationale, les émissions radiophoniques en romanche sont en nette augmentation. Le volume quotidien de diffusion passe en effet de deux à quatre heures, du lundi au vendredi. Techniquement, cette extension a été rendue possible grâce à l'attribution par le Conseil fédéral d'une quatrième chaîne d'émetteurs OUC aux Grisons, qui disposent désormais d'une véritable chaîne de radio romanche.

9 avril. M. Marco Blaser, directeur de la Radio-télévision de Suisse italienne, est élu président de la «Comunità radiotelevisiva italoфона», communauté des chaînes de radio et de télévision de langue italienne.

13 avril. MM. Leo Schürmann, directeur général de la SSR, et Alexandre Axenov, ministre du Comité d'Etat soviétique pour la radio et la télévision (Gostelradio), signent à Moscou un accord de collaboration dans le domaine de la radio et de la télévision. Il s'agit avant tout d'améliorer sensiblement les conditions de travail des correspondants et envoyés spéciaux, et de garantir un soutien logistique lors du tournage de films. En outre, cet accord devrait permettre une collaboration plus étroite au niveau des échanges de programmes et des coproductions.

15 avril. Le Comité central de la SSR choisit M. Antonio Riva, directeur des services du programme auprès de la Direction générale de la SSR, pour succéder à M. Leo Schürmann à la tête de la Direction générale. Ce choix



ayant été approuvé par le Conseil fédéral, M. Antonio Riva entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

21 avril. Dans le cadre du MIP TV (Marché international des programmes de télévision) qui se tient à Cannes, MM. Jean-Jacques Demartines, directeur de la Radio-télévision suisse romande, et Guillaume Chenevière, directeur du programme TV, signent un accord entre la Télévision suisse romande et la SEPT, chaîne française de télévision par satellite à vocation culturelle. Cet accord de coopération va dans le sens d'un renforcement de la qualité des programmes.

23 avril. Première diffusion du magazine «Rundschau» de la Télévision de Suisse alémanique et rhéto-romane, en direct des studios de 3SAT à Mayence. Cette chaîne de télévision par satellite associant ZDF (Allemagne), ORF (Autriche) et SSR entend également aborder des sujets de politique intérieure et extérieure en se plaçant dans la perspective de chacun des trois pays participants.

9-16 mai. 27<sup>e</sup> édition de la Rose d'or de Montreux. Cette compétition pour le titre de meilleure émission de variétés voit la participation de 33 organismes officiels de télévision de 27 pays et de 21 producteurs indépendants. Le jury attribue les prix suivants:

La Rose d'or à la Sveriges Television (SVT), Stockholm, pour son émission «The Prize»; la Rose d'argent à la Nederlandse Omroep Stichting (NOS/AVRO), Hilversum,

pour «Mini & Maxi in Concert»; la Rose de bronze à United Kingdom Independent Broadcasting (UKIB/LWT), Londres, pour «Torvill and Dean's Fire and Ice»; le prix spécial de la Ville de Montreux récompensant l'œuvre la plus gaie à la Sveriges Television (SVT), pour «The Prize»;



le prix spécial de la meilleure émission d'un producteur indépendant à Smith Hemion Productions, Etats-Unis, pour «Barbara Streisand: One Voice». Le prix de la presse pour la meilleure émission d'un organisme officiel de télévision est décerné à la British Broadcasting Corporation (BBC) pour «Now - Something Else». Le prix de la presse pour la meilleure œuvre d'un producteur indépendant va à Devillier Donegan Enterprises/KQED, Inc., Etats-Unis, pour «Voice/Dance».

13 mai. Le Conseil fédéral nomme un comité national chargé de coordonner les activités de l'«Année européenne du cinéma et de la télévision 1988». Le responsable de ce comité est M. Leo Schürmann, directeur général de la SSR. MM. les conseillers fédéraux Flavio Cotti et Leon Schlumpf sont nommés présidents d'honneur. L'Année européenne du cinéma et de la télévision a été décrétée par la Communauté européenne et le Conseil de L'Europe afin de stimuler l'activité créatrice et de rappeler l'importance d'une position forte de l'Europe dans le domaine des médias audiovisuels.

27 mai. En réponse à une petite question du conseiller national Spälti préoccupé par l'état des moyens techniques de diffusion dont dispose Radio Suisse Internationale pour sa desserte intercontinentale, le Conseil fédéral souligne que la seule solution satisfaisante consisterait à construire un nouveau centre d'émission en ondes courtes. L'emplacement du «Grand Marais» prévu par les PTT pour l'implantation du nouvel émetteur a suscité de violentes réactions au sein du Grand Conseil bernois. Ce n'est qu'après une étude d'impact sur l'environnement que l'on pourra se prononcer définitivement sur l'implantation de l'émetteur au «Grand Marais» ou sur la recherche d'autres emplacements. Une solution provisoire est envisagée sous la forme de relais à l'étranger.

3 juin. Première diffusion intégrale en direct dans les trois régions linguistiques d'une séance du Conseil national dans le cadre d'un essai étalé sur deux ans. Les débats consacrés au rapport sur la révision totale de la Constitution fédérale débutent vers 8h00 pour se terminer aux alentours de 13h00. Cette expérience d'extension de la

couverture des débats parlementaires par la télévision découle d'un accord signé au printemps 1987 entre le Bureau du Conseil national et la Direction générale de la SSR. La SSR bénéficie en outre d'une autorisation générale d'enregistrer les débats du Conseil national jusqu'au printemps 1989.

*11-17 juin.* A l'occasion du 15<sup>e</sup> Symposium international de la télévision à Montreux, la direction technique de la SSR organise et coordonne une exposition spéciale sur le thème de la «Télévision à haute définition», qui réunit les plus importants fabricants d'appareils HDTV (High Definition Television). Simultanément se déroule le premier festival de cinéma électronique, à l'occasion duquel les premières productions de films en HDTV sont présentées à un public de spécialistes venus du monde entier.

*14-19 juin.* 26<sup>e</sup> Séminaire international de la radio et de la télévision éducative à Zurich. Les principales organisations de radiodiffusion d'Europe occidentale et orientale sont représentées. Cette session s'attache avant tout aux défis de la télévision par satellite dans le domaine de l'éducation et de la culture. Ce séminaire organisé par l'Union européenne de radiodiffusion (UER) est réalisé cette année par le Département «Famille et éducation» de la Télévision suisse alémanique.

*16 juin.* Postulat du conseiller national Gadiant au Conseil fédéral, invitant le Gouvernement à examiner les bases légales nécessaires à la création de la 4<sup>e</sup> chaîne de télévision, ainsi que les modalités de la répartition des tâches entre la SSR et les diffuseurs indépendants. Sur ce point, le Conseil fédéral admet que conformément au système des échelons mis au point il y a quelques années, la position de la SSR et ses besoins spécifiques ne doivent pas être négligés, parce que ressortissant clairement à l'intérêt national.

*25 juin.* Le Comité central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) fait appel au directeur du programme de la Télévision DRS, M. Ulrich Kündig, pour reprendre le poste de directeur des services du programme à la Direction générale de la SSR. M. Kündig succédera à M. Antonio Riva le 1<sup>er</sup> janvier 1988, date à laquelle celui-ci prendra ses fonctions de directeur général de la SSR.

*18/19 juillet.* Dans le cadre du Festival de jazz de Montreux, la «Montreux-Marathon-Night» est l'occasion pour les trois chaînes de la télévision suisse de diffuser une «Nuit du Jazz» de 24h00 à 08h00. C'est la première transmission longue durée de ce type, avec la particularité que chaque chaîne diffuse un aspect différent du festival; le téléspectateur a ainsi la possibilité de confectionner sa propre émission de jazz en passant sélectivement d'une chaîne à l'autre.

*7 août.* Le Comité directeur de la Radio-télévision de Suisse alémanique et rhéto-romane (RDRS) nomme M. Peter Schellenberg, conseiller médias, au poste de directeur du programme de la Télévision DRS. M. Schellenberg succédera à M. Ulrich Kündig le 1<sup>er</sup> janvier 1988, date à laquelle ce dernier prendra ses fonctions de directeur des services du programme à la Direction générale de la SSR.

*13 août.* Le Comité central de la SSR approuve la redistribution des compétences PTT/SSR en matière d'acquisition et d'entretien des équipements techniques qui doit

entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988. L'acquisition de toutes les installations nécessaires à la production de signaux radioélectriques incombe désormais à la SSR, tandis que les liaisons son et image entre les studios, celles reliant les studios aux émetteurs ainsi que toute la technique de diffusion restent de la compétence des PTT. En outre, le Comité central approuve la nouvelle clé de répartition du produit de la redevance entre les PTT et la SSR qui découle de ces modifications.

*17 août.* Introduction à la télévision suisse du son bicanal qui permet soit de diffuser des émissions en stéréophonie, soit de proposer des commentaires en deux langues, c'est-à-dire une par colonne sonore. Cela rend possible la diffusion simultanée de films de fiction en version originale et dans une autre langue. De même, le commentaire de manifestations sportives ou d'événements de portée nationale sur la deuxième ou la troisième chaîne pourra être effectué en deux langues.

*17 août.* La Télévision DRS fait un nouveau pas vers la régionalisation de l'information: l'émission «DRS Aktuell» qui propose des nouvelles et des reportages en provenance des communes et des cantons est prolongée de cinq minutes. Le réseau des correspondants régionaux s'enrichit de deux nouveaux postes, à Coire pour les Grisons et à Avenches pour la Suisse romande. D'autre part, un volume d'émission et des moyens techniques plus importants sont accordés au studio régional de Lucerne.

*26-31 août.* Lors de la 59<sup>e</sup> édition de la FERA (Exposition internationale de télévision, de radio et de haute-fidélité) à Zurich, un stand d'information et des émissions radio-



télévisées en direct soulignent la présence de la SSR. Le magazine «Karussell» de la Télévision DRS est diffusé pour la première fois en stéréophonie, ce qui est l'occasion de présenter au public le nouveau système de son bicanal.

*9 septembre.* Dans sa réponse à une interpellation du conseiller national Hubacher relative à la diffusion projetée de la série «Planète Terre» par la Télévision DRS, le Conseil fédéral communique que le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) – autorité de surveillance de la SSR – a ouvert une enquête visant à déterminer si cette émission parrainée par une multinationale américaine viole la Concession. Le projet de Loi fédérale sur la radio et la télévision soumis à consultation prévoit certes l'instauration du parrainage et contient déjà les dispositions qui en règlent l'usage. Le Parlement conserve néanmoins son entière liberté d'action dans ce domaine. Il est hors de question de faire une entorse à la Concession.

26 septembre. MM. Leo Schürmann, directeur général de la SSR et Ai Zhisheng, ministre de la Radio, du Cinéma et de la Télévision de la République populaire de Chine,



signent à Pékin un mémorandum portant sur la coopération dans le domaine de la radio et de la télévision. Outre le renouvellement des contrats existants, ce document règle les modalités de l'assistance technique fournie aux correspondants des deux pays.

28 septembre. Le message concernant la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) est adopté par le Conseil fédéral. La législation d'application de l'article sur la radio et la télévision figurant dans la Constitution fédérale vise à encourager la pluralité des diffuseurs dans un système de concurrence organisée, au sein duquel la SSR bénéficie à l'échelon national et régional-linguistique d'un statut correspondant à sa mission. Il ne reste plus maintenant au Parlement qu'à débattre ce projet de loi.

1<sup>er</sup> octobre. La SSR offre à titre d'essai une nouvelle prestation à ses auditeurs et téléspectateurs: un service de renseignement par téléphone dont le rôle est d'aider le public en cas de difficulté de réception et le cas échéant de prendre note de ses doléances.

1<sup>er</sup> octobre. Selon la décision du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> juillet 1987, les taxes de réception pour la radio et la télévision augmentent en moyenne de 7,59%. Dorénavant, la redevance mensuelle sera de Fr. 7.90 pour la radio et de Fr. 15.40 pour la télévision.

1<sup>er</sup> octobre. Programme nocturne remanié pour Radio DRS 1: «Nachtclub» comble une lacune en proposant chaque heure un bulletin d'information entre minuit et 5 heures du matin.

2 octobre. «Der Ratgeber», le nouveau magazine de la Télévision DRS, entend apporter aide et conseils dans toutes les circonstances de la vie. Au cours de la première émission consacrée au droit matrimonial, l'ancien conseiller fédéral Kurt Furgler fournit des renseignements sur la nouvelle loi. Pour la suite, le style de l'émission veut que des experts répondent chaque fois aux questions concrètes des téléspectateurs sur le thème de l'émission précédente.

5 octobre. Le Conseil fédéral approuve la Concession SSR remaniée dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1988. Il s'agit pour l'essentiel d'une adaptation de la Concession à la situation juridique et matérielle actuelle. La clause politiquement la plus délicate de cette révision est le droit de regard potentiellement accordé au Contrôle fédéral des finances sur les comptes de la SSR.

9 octobre. Après le Conseil des Etats, le Conseil national donne son accord à un arrêté fédéral sur la radiodiffusion par satellite. Les divergences subsistant entre les deux Chambres devront être aplanies lors de la session de décembre. Outre la publicité, le parrainage fait son entrée dans la radiodiffusion par satellite.

15 octobre. Réunion publique organisée au château de Lenzbourg par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la SSR sur le thème «Dialecte et hochdeutsch», dans le but de sensibiliser à ce problème les milieux de l'enseignement, de la formation et de la presse. Dans un communiqué final, les participants adoptent une résolution en cinq points visant à promouvoir le respect de la langue dans les écoles et dans les médias électroniques, et soulignent le fait que les deux formes de langage – parlé et écrit – doivent faire l'objet de soins attentifs.



18 octobre. La couverture des élections fédérales à la télévision suisse mobilise plus de personnel et de moyens techniques que jamais auparavant. Les PTT ont installé 25 liaisons vidéo mobiles et 60 liaisons sonores pour la seule Télévision DRS. L'objectif de cette opération est d'accorder une plus grande place à la culture politique.

1<sup>er</sup> novembre. Grâce à la signature d'un accord sino-helvétique, Radio Suisse Internationale utilise désormais deux émetteurs-relais chinois de 125 kW pour la diffusion de programmes dans l'ensemble du Sud-Est asiatique.

20 novembre. 62<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués de la Société suisse de radiodiffusion et télévision à Berne. Au centre des débats figure le départ pour la fin de l'année de deux personnalités du monde des médias helvétiques: celle du conseiller fédéral Leon Schlumpf, chef du Département



fédéral des transports, des communications et de l'énergie, et celle de M. Leo Schürmann, directeur général de la SSR. Le président central de la SSR, M. Yann Richter, remercie ces deux personnalités qui, en une période de profond bouleversement de l'audiovisuel, ont contribué de façon décisive à façonner la politique des médias et insufflé par leur action convergente un nouvel élan à la SSR. En tant que défenseur d'une radio-télévision non étatique, le conseiller fédéral Schlumpf a toujours favorisé la recherche de solutions concrètes. Il souligne le bilan extrêmement favorable du directeur général démissionnaire, et loue son aptitude à maîtriser aussi bien les problèmes quotidiens que les interrogations du futur. M. Schürmann a renforcé de façon décisive la position et l'autorité morale de la SSR, qui se trouve par là en état de remplir véritablement sa fonction intégrative.

Dans le cadre de la partie statutaire, quelques observations sont formulées au sujet des tentatives d'assujettissement de l'entreprise au Contrôle fédéral des finances. M. Leo Schürmann juge cette disposition du Conseil fédéral «douteuse sur le plan constitutionnel». Il présente ensuite à l'Assemblée le Bilan social de la SSR, première tentative d'un radiodiffuseur de publier un rapport sur les relations de l'entreprise avec son environnement.

L'article de la Constitution fédérale, la nouvelle Concession et les développements de la société ont rendu nécessaire une adaptation des statuts de la SSR. Cette révision précise notamment les compétences en matière de nomination, leur mécanisme et les notions qui s'y rattachent. Les relations entre la Direction générale et le Comité central se rapprochent ainsi de celles qui caractérisent une direction et son Conseil d'administration. Les délégués approuvent la révision des statuts ainsi que les comptes 1986 et le budget 1988. Le budget 1988 de la SSR affiche 731,8 millions de francs de produits contre 737,4 millions de francs de charges, ce qui représente un déficit de 5,6 millions de francs.

*1<sup>er</sup> décembre.* La SSR et les sociétés d'auteurs signent un nouveau contrat d'une durée de cinq ans, qui prévoit le versement aux auteurs de redevances nettement plus élevées que par le passé.

*2-4 décembre.* En collaboration avec l'université d'Osnabrück, la Télévision DRS organise un forum international sur la musique télévisée, qui réunit une trentaine d'experts au Centre de télévision de Zurich/Seebach; le thème abordé est celui de la transposition d'œuvres musicales pour les besoins de la télévision. La SSR participe en outre à l'étude d'un programme européen de musique classique diffusé par satellite.

*14-18 décembre.* L'Union européenne de radiodiffusion et la SSR organisent le 25<sup>e</sup> Séminaire international pour l'éducation des adultes par la télévision, qui réunit cette année 80 participants de 18 nations sur les thèmes suivants: «Le nouveau rôle des réalisateurs et producteurs», «Nouvelles et thèmes d'actualité», «L'étude des transformations sociales dans le cadre de la télévision éducative».

*15 et 17 décembre.* La nouvelle Convention collective de travail entre la SSR et son personnel est adoptée coup sur coup par les associations d'employés, après consultation de la base (15 décembre), puis par le Comité central (17 décembre).

*16 décembre.* Après une période d'essai de trois ans, le programme en langue allemande 3SAT qui associe la ZDF, l'ORF et la SSR assure désormais un service perma-



nent. La diffusion expérimentale de programmes transnationaux en langue allemande par le faisceau oriental du satellite de télécommunication ECS-1 avait débuté le 1<sup>er</sup> décembre 1984.

*21 décembre.* Le conseiller fédéral Adolf Ogi, successeur désigné le 9 décembre dernier de M. Leon Schlumpf, prendra la tête du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), autorité de surveillance de la SSR.



# Distinctions 1987

Festival/Concours	Distinction	Média	Emission/lauréat
24 janvier «Die Besten aus 1986» prix du magazine radio/TV «Tele», Zurich	Tele-Preis 1986	TV DRS	«Les courses du Lauberhorn» et «Meetings d'athlétisme» retransmissions sportives en direct. Réalisation: František Pojdl
	Beliebteste Fernsehsendung des Jahres 1986	TV DRS	«Samschtig-Jass». Production la plus populaire de TV DRS
	Tele-Stern des Jahres 1986	TV DRS	«Schwanensee», un ballet sur scène et dans les coulisses. Emission en direct de «Karussell»
9 février 27 <sup>e</sup> Festival de télévision, Monte-Carlo	Prix Armand Lanoux 1987 de l'Université radiophonique et télévisuelle internationale	TSR	«Don Quichotte décide de faire un tour chez nous» Film documentaire Réalisation: François Enderlin
14 février 27 <sup>e</sup> Festival de télévision, Monte-Carlo	Nymphe d'argent	TSR	«La vérité sur les Tamouls», Temps présent Auteur: Roger de Diesbach Réalisation: André Gazut
	Nymphe d'argent	TSR	«Le rapport du gendarme», film Réalisation: Claude Goretta
8 mars 5 <sup>e</sup> Festival international du film d'art, Montréal	Prix Chaplin d'or	TSI	Yor Milano, animateur de «Ciao Domenica»
14 mars Prix suisse des journalistes de la Foire d'échantillons de Bâle	Prix de la radio 1987	RSR	«Toxicomanie et petit crédit», émission économique Journaliste: Jean-Marie Etter
	Prix de la télévision 1987	TSR	«La fortune par les poils», «CHO», magazine économique
16 mars Berner Stiftung für Radio und Fernsehen, Bern	Fr. 6000.- und Preis der Stadt Bern	TV DRS	«In der Bärengrube» Auteur: Claude Chenou Réalisation: Erwin Keusch
	Fr. 6000.-	Radio DRS	«Bucheggberg – ein Stück ländliche Schweiz» Auteurs: Heinrich Hitz et Werner Feldmann
	Fr. 6000.- à titre de contribution à la production	Radio DRS	«Paysans et horlogers jurassiens», projet d'émission
25 mars Département fédéral de l'intérieur, Jury des primes, Berne	Fr. 30 000.-, récompensant la qualité du film, dont Fr. 10 000.- pour la prise de vue	TSI	«Innocenza», film Réalisation: Villi Hermann Photo: Hugues Ryffel Coproduction TSI/canton du Tessin/ville de Lugano et plusieurs fondations publiques et privées
29 mars 5 <sup>e</sup> Festival international du film d'art, Montréal	1 <sup>er</sup> prix, meilleur film TV	TSI	«Portraits», documentaire culturel Réalisation: Luciano Rigolini. Coproduction: TSI/Pro Helvetia/Office fédéral de la culture/Commission culturelle cantonale
5 avril Prix Futura, Berlin, Internationaler Hörfunk- und Fernseh Wettbewerb	Ehrenpreis des Prix Futura Berlin	TV DRS	«Videopoly», dramatique Coproduction: TV DRS/NDR/Conдор Auteurs: Walo Deuter/Peter Stierlin
10 avril Communauté des radios publiques de langue française, Paris	Grand Prix Paul Gilson documentaire	RSR	«Hector», documentaire Auteur: Anik Schuin
1 <sup>er</sup> mai Associazione Italiana Radioascolto AIR, Firenze	1 <sup>o</sup> premio	SRI	Programme italien de SRI, ex aequo avec Deutschlandfunk Köln: Prix de popularité
11 mai 35 <sup>mo</sup> Festival internazionale del film di montagna e d'esplorazione «Città di Trento», Trento	Genziàna d'argenta	TSI	«Cumbre», documentaire Réalisation: Fulvio Mariani
20 mai Conseil international des radios-télévisions d'expression française, CIRTEF, Ile Maurice	Prix CIRTEF	SRI	«Nous ne vieillirons pas ensemble», feature Coproduction: SRI/Radiotélévision guinéenne Auteurs: Bernard Weissbrodt et Odilon Thea
22 mai 14. Wettbewerb der Fernsehregionalprogramme, Bremen	2. Preis, Kategorie «Präsentation und Moderation von Magazinen»	TV DRS	«Wie weiter am Rhein?» Rédaction: «DRS aktuell» et «Rundschau»
	Prix Suisse catégorie «musique»	Radio DRS	«Church at midnight», émission en quadriphonie Interprète: Hannes Meyer Réalisation: Jürg Jecklin
22 mai «Prix Suisse» de la radio 1987, Genève	Prix Suisse catégorie «feature»	RSI	«Sotto la torre bianca» Auteur: Claudio Nembrini
23 mai Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft, Lucerne	Anerkennungspreis der IRG	Radio DRS	Kurt Zurfluh, pour ses vingt ans d'activités à la radio et à la télévision
27 mai Concours international de téléfilm «Teleconfronto», Chianciano Terme	1 <sup>er</sup> Prix	TV DRS	«Mit meinen heissen Tränen», série Réalisation: Fritz Lehner Coproduction TV DRS/ORF/ZDF
	1 <sup>er</sup> Prix pour la meilleure «Série noire»	TSR	«Le cimetière des durs», film policier Réalisation: Yvan Butler
5 juin Fondation Oertli, Soleure	Prix Oertli 1987	TSR	José Ribaud, chef de l'équipe du Téléjournal romand en Suisse alémanique, pour son travail en faveur d'une meilleure compréhension entre les régions linguistiques

11 juin	Département fédéral de l'intérieur, Berne	Prix d'étude du DFI	TSI	«Portraits», documentaire culturel Réalisation: Luciano Rigolini Coproduction: TSI/Pro Helvetia/Office fédéral de la culture/Commission culturelle cantonale
24 septembre	Prix Jean-Pierre Goretta, Lausanne	Fr. 5000.-	RSR	Interview du comédien Michel Boujenah, émission «Petit déjeuner» Journaliste: Patrick Ferla
27 septembre	10 <sup>ma</sup> Edizione «Premio Lago Maggiore», Stresa	Premio speciale, categoria giornalismo televisivo 1 <sup>o</sup> Premio, categoria giornalismo radiofonico	TSI RSI	«Nello specchio di una leggenda» Auteurs: Renato De Lorenzi et Luciano Berini «Gente di pietra», documentaire Journaliste: Marco Horat
3 octobre	Premio internazionale di giornalismo televisivo sul terzo mondo, Santa Teresa di Gallura (Sardegna)	Premio Tam Tam Video	TV DRS	«Afghanistan», du magazine «Rundschau» Attribué à l'ensemble de l'équipe
5 novembre	34 <sup>e</sup> Concours international de programmes de radio et de télévision, Barcelone	Prix Ondas 1987	TSR	«Oh les mains», émission du magazine scientifique «Télescope» Réalisation: Gabriel Hirsch et Dominique Lambert
3 décembre	Zürcher Radio-Stiftung, Zurich	Besondere Auszeichnung Ehrengabe von Fr. 2500.-	TV DRS	«Das heilige Experiment», pièce de Fritz Hochwälder Préparé et mis en scène pour la télévision par Max Peter Ammann
		Zürcher Fernsehpreis 1987	TV DRS	Otto Dietrich, chef des productions extérieures, pour ses longues années d'activités dans ce secteur et les succès qu'il y a remportés
		Besondere Auszeichnung Ehrengabe von Fr. 2500.-	TV DRS	«Treffpunkt», émission hebdomadaire consacrée au 3 <sup>e</sup> âge Rédaction: Gertrud Furrer Présentation: Eva Mezger
18 décembre	Touring Club Suisse, Berne	3 <sup>e</sup> Prix de sécurité routière du TCS	RSI	«La tartaruga e il canguro», conte radiophonique tiré de la série «Ciao ragazzi» Auteur: Silvano Montanaro
28 décembre	Premio Accademia «Città di Roma», Roma	Medaglia d'oro	RSI	«Carlo Gozzi e la sua famiglia», pièce radiophonique Auteur: Emma Danieli Réalisation: Umberto Benedetto

**Légende:**

- RSR = Radio suisse romande
- TSR = Télévision suisse romande
- Radio DRS = Radio der deutschen und der rätoromanischen Schweiz
- TV DRS = Fernsehen der deutschen und der rätoromanischen Schweiz
- RSI = Radio della Svizzera italiana
- TSI = Televisione della Svizzera italiana
- SRI = Radio Suisse Internationale



## L'année de la consolidation juridique

L'ambition de M. Leo Schürmann était de laisser une maison en bon état, lorsqu'il quitterait sa charge de directeur général de la SSR. Au nombre des actions réussies dans cette optique, il faut compter à l'évidence la consolidation des bases juridiques de la SSR qui a caractérisé la fin de son septennat. Trois éléments méritent qu'on s'y arrête plus particulièrement:

- Au chapitre du droit public: le renouvellement de la Concession octroyée par le Conseil fédéral.
- A celui du droit privé: la révision des Statuts de la SSR.
- Au niveau du droit contractuel: le contrat-cadre et les accords tarifaires passés avec les sociétés de gestion de droits d'auteur.

La *Concession*, qui représente en quelque sorte les fondations de la maison SSR, a été remaniée pour satisfaire aux changements intervenus depuis 1980, date de sa dernière révision. Il s'agissait d'y faire entrer les nouvelles normes consécutives à l'adoption en 1984 de l'article constitutionnel sur la radio et la télévision (art. 55bis Cst), de l'arrêté fédéral sur l'autorité de plainte de 1983 et de l'arrêté sur la radiodiffusion suisse par ondes courtes de 1985. On allait de plus vers un réaménagement des compétences en matière technique entre les PTT et la SSR, et il fallait en tenir compte.

Sous la présidence de M. Fritz Mühlemann, secrétaire général du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), un groupe de travail DFTCE/SSR s'est donc attelé à cette tâche dans un esprit tout à fait constructif. Le Comité central de la SSR, de son côté, allait avoir à se pencher à plusieurs reprises sur cette affaire, à laquelle le Conseil fédéral mit un point final le 5 octobre 1987, en adoptant la nouvelle Concession, maintenant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Débarrassée de ses scories, réécrite dans un langage plus contemporain, la nouvelle Concession présente aussi une meilleure systématique. Sur le fond, toute une liste de changements sont à relever. Les *programmes* diffusés par la SSR font l'objet d'une énumération exhaustive à l'article 2. La participation à des programmes internationaux comme TV5 et 3SAT exige l'agrément du Conseil fédéral. L'article 13, le plus cité parce que définissant la mission de programme, est devenu l'article 4. La notion d'objectivité, encore plus fréquemment invoquée (et au demeurant fort contestée) a disparu du texte, pour faire place à la notion de «relation fidèle» retenue par l'article constitutionnel. Au chapitre de l'*organisation*, la radio-télévision rhétoromane acquiert le statut régional. Compétences et responsabilités respectives de l'organisation institutionnelle et de la structure professionnelle sont mieux délimitées (art. 8). Une autre délimitation des compétences, cette fois par rapport à l'administration fédérale, était demandée par la SSR dans le domaine de la *gestion du personnel*. La SSR n'a pas obtenu gain de cause, et l'autorisation fédérale qu'elle continue à devoir quérir pour les salaires et indemnités (art. 13) laisse dans la Concession une disposition problématique. En matière de *finances*, l'abandon de la terminologie et des méthodes de la comptabilité publique est en revanche un point très positif. Pour ce qui est de la *technique*, la Concession consacre une nouvelle répartition des tâches entre les PTT, qui gardent la haute main sur la



diffusion, et la SSR, qui peut désormais décider de ses instruments de production. Enfin le chapitre définissant la *surveillance* intègre les compétences de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio et de télévision. Sans doute fallait-il qu'un défaut vienne déparer ce bel ensemble? Il est là sous la forme d'une compétence douteuse reconnue au Contrôle fédéral des finances, sur la demande instante de la Délégation des finances des Chambres fédérales. En vertu de la Concession, et à condition d'être expressément mandaté par le DFTCE, le Contrôle fédéral, normalement non compétent en l'espèce au regard de la loi, peut désormais venir s'ajouter comme un rouage supplémentaire dans les mécanismes de vérification en place (inspection des finances, réviseurs des divers échelons de l'institution SSR, autorité de surveillance). Cette disposition étant aussi de nature à favoriser une intrusion du Parlement dans les affaires de la SSR, il faudra veiller à ce que l'autonomie en matière de programmes, garantie par la Constitution fédérale, se conserve intacte.

Si la Concession représente les fondations de la SSR, les Statuts en sont les murs. Les statuts nationaux peuvent être considérés comme les murs extérieurs qui protègent les divers étages de la maison SSR, et les statuts des sociétés régionales et sociétés membres comme les parois qui délimitent pièces et appartements à chacun des étages.

La révision des statuts de la SSR à l'échelon national a suivi pas à pas en 1987 le processus de renouvellement de la Concession. Un groupe de travail mixte organisation institutionnelle/structure professionnelle a mis au point des propositions qui ont fait l'objet d'une consultation au niveau régional, avant d'être approuvées par le Comité central et adoptées le 20 novembre 1987 par l'Assemblée des délégués. Statuts et Concession sont entrés tous deux en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Les grandes lignes de la révision des Statuts peuvent se résumer ainsi: La fonction d'entreprise de l'organisation institutionnelle est désormais définie comme «fonction de surveillance et de coopération en matière d'entreprise», incluant comme jusqu'ici des pouvoirs de décision dans le domaine de la gestion et des structures. Les responsabilités sont en revanche mieux délimitées. Dans le même esprit, les rapports entre le Directeur général et le Comité central se rapprochent désormais de ceux, classiques, d'une direction d'entreprise et de son conseil d'administration. Les pouvoirs de nomination sont attribués de façon plus claire et les procédures sont précisées. Dans le domaine des finances et de la gestion, les nouveaux statuts consacrent – comme la Concession – l'abandon des schémas de la comptabilité publique. De semblables harmonisations des dispositions ou de la terminologie s'observent au demeurant aussi sur d'autres points. Enfin, les dispositions caduques ont été abrogées et les formulations prêtant à malentendus autant que possible éliminées.

L'adaptation se poursuit cette année avec la révision des statuts des sociétés régionales, dont le terme est fixé par la Concession au 31 décembre 1988. Ensuite de quoi viendra, si nécessaire, la révision des statuts des sociétés membres.

Les divers *contrats* réglant les relations que la SSR entretient avec des partenaires de tous genres participent en quelque sorte de l'aménagement intérieur de la maison.

Plus encore que de la Convention collective de travail, également renouvelée en 1987, et dont il est question dans un autre chapitre de cet annuaire, il faut parler ici des *contrats de gestion des droits d'auteur* que la SSR a passés le 1<sup>er</sup> décembre 1987 avec Suisa, Pro Litteris et la Société suisse des auteurs (SSA). L'adoption d'un contrat-cadre commun et d'accords tarifaires spécifiques, tenant compte de la diversité des répertoires gérés par chacune des sociétés, introduit, en lieu et place du tarif général précédemment en vigueur, un système différencié de rémunération des droits sur les œuvres utilisées en radio et en télévision.

Les accords partent du 1<sup>er</sup> janvier 1988. Valables pour cinq ans, ils fixent des échelles de redevances nettement supérieures, qui vont assurer aux auteurs plus de 23 millions de francs par an.

Avec la consolidation de ses bases juridiques et le renouvellement de contrats importants, la SSR a incontestablement subi plus qu'un simple ravalement de façades. La maison est remontée à neuf. Aménagements extérieurs et accès dépendent maintenant de la future législation. La loi sur la radio et la télévision de même que la révision du droit d'auteur vont influencer considérablement sur le paysage audiovisuel.

Beat Durrer



### Elections fédérales 1987

C'est une opération de grande envergure que les trois régions SSR ont mise sur pied pour les élections fédérales du 18 octobre 1987. Portraits des partis et des candidats, interviews et débats sur les thèmes politiques d'actualité, spots incitant les électeurs à aller voter, communication des résultats et analyses à chaud, réflexions et commentaires approfondis le lendemain du scrutin – pas moins de 5 types d'émissions ont servi cette fois à l'information des citoyens-électeurs.

Le volume et la conception de ce genre de programmes se doivent bien évidemment d'obéir à un critère d'utilité communicationnelle. Il s'agit de ne pas se tromper dans l'évaluation de ce dont les électrices et électeurs ont besoin pour se retrouver dans le foisonnement des programmes politiques et des partis. De ne pas oublier non plus que les auditeurs et téléspectateurs ne s'intéressent pas tous dans la même mesure à ces grandes manœuvres de la vie démocratique, même si les sondages révélaient que près de trois quarts des citoyens accordaient de l'importance à ces élections.

Après coup, les résultats de la recherche d'audience ont d'ailleurs montré que l'intérêt des électeurs avait mis du temps à s'éveiller. Il semble en outre que l'offre de programmes pré-électorales a frôlé cette fois le point de saturation.

Le maximum d'attention est allé, comme on pouvait s'y attendre, aux émissions très vivantes diffusées l'après-midi, et surtout le soir des élections, aux heures de forte audience. Le plus époustouflant a certainement été dans ce cadre la précision des projections, communiquées très tôt après la fermeture des bureaux de vote, et qui ont dessiné presque d'emblée la répartition des sièges entre les partis. Alors que le paysage politique avait subi jusqu'au dernier moment des modifications qu'il avait fallu faire entrer dans le système de prédiction des résultats.

Les partis de leur côté se sont déclarés très satisfaits des prestations de la SSR, ainsi qu'en témoignent les réactions recueillies tant lors de la présentation des émissions envisagées qu'après coup, à l'occasion d'un bilan des opérations.

### Coopération avec des tiers

La SSR a réexaminé les possibilités et les limites de sa coopération avec des tiers, autrement dit de l'utilisation d'éléments de programmes, de prestations matérielles, de biens ou de services offerts par des entreprises autres que de diffusion ou de production.

Soucieuse de conserver dans ce domaine une politique restrictive conforme à son statut de service public, la SSR a édicté à l'intention des responsables du programme des directives visant à éviter les abus. Mais elle n'entend pas pour autant priver le téléspectateur de productions de qualité qui présentent pour lui un intérêt particulier. Aussi, tout en ne cédant rien sur ses principes, la SSR peut-elle décider de coopérer avec des tiers chaque fois que le programme le commande.

## **Campagnes de prévention du SIDA**

De février à octobre 1987, la SSR a participé à deux campagnes de prévention du SIDA lancées par l'Office fédéral de la santé publique. Pour la SSR, il s'agissait-là d'un devoir élémentaire, quand bien même elle savait que le mode d'action spécifique de l'audiovisuel ne manquerait pas de lui attirer des critiques. Les reproches effectivement n'ont pas manqué. Mais l'efficacité était elle aussi au rendez-vous.

Nous savons ainsi aujourd'hui que les spots de chacune de ces campagnes ont touché en moyenne 900 000 personnes dans tout le pays. Et une étude de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne montre que le comportement sexuel des Suisses commence de changer, ce qui ne peut avoir que des répercussions positives à moyen et à long terme sur la santé des personnes sexuellement actives.

Si la SSR avait contribué par son action à prévenir détresse et souffrance, elle ne pourrait qu'être fière d'avoir accompli son devoir avec succès dans un domaine de l'information particulièrement délicat.

### **Protocoles d'accord entre SSR et diffuseurs étrangers**

Au cours de l'année 1987, la SSR a signé, respectivement renouvelé, des accords de coopération avec la Radio-télévision soviétique et avec la Radio-télévision de la République populaire de Chine.

La SSR dispose ainsi, comme la plupart des organismes de radio-télévision d'Europe occidentale et orientale, de plusieurs accords de ce genre qui visent à élargir la coopération internationale.

Les dispositions contenues dans ces accords complètent opportunément sur un plan bilatéral, les relations entre organismes qui découlent de l'appartenance aux Unions internationales de radiodiffusion d'Europe et d'outre-mer dont la SSR est membre actif ou associé.

Elles portent essentiellement sur la collaboration, en radio et en télévision, dans le domaine des échanges de programmes – à savoir la réalisation de projets communs tels que coproductions, émissions en direct, etc. – ainsi que dans le domaine des facilités opérationnelles, soit l'amélioration des conditions de travail des correspondants et des reporters ou «envoyés spéciaux», chargés de tournages ou d'autres opérations analogues.

En ce qui concerne notamment les rapports entre la Chine et la Suisse, un arrangement complémentaire a été paraphé par les instances compétentes – le Ministère chinois de la radio-télévision et du cinéma et l'Entreprise des PTT suisses – portant sur la mise à disposition réciproque d'installations émettrices, voire de temps d'antenne, visant à faciliter la diffusion en ondes courtes d'émissions de Radio Suisse Internationale à destination de zones géographiques difficiles à desservir (Extrême-Orient et Asie australe) d'une part, et d'autre part de programmes de la Radio chinoise destinés à l'Europe. L'acheminement des émissions se fait par satellite et l'expérience a été jugée jusqu'ici concluante par les deux parties.

Ulrich Kündig

## Statistique des programmes Radio 1987 1<sup>er</sup> programme

Genres de programmes	SSR Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande		Svizzera italiana	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Nouvelles et actualités y compris bulletin des sports	1 350	6,0	683	9,5	365	5,5	302	3,4
Magazines d'information	2 379	10,5	478	6,6	1 183	17,9	718	8,2
Emissions sportives	927	4,1	293	4,1	179	2,7	455	5,2
Emissions culturelles	262	1,2	211	2,9	1	—	50	0,6
Emissions éducatives	27	0,1	—	—	—	—	27	0,3
Emissions dramatiques	344	1,5	153	2,1	101	1,5	90	1,0
Divertissement y compris cabarets, talk-shows, etc.	283	1,3	283	3,9	—	—	—	—
Musique sérieuse	115	0,5	49	0,7	65	1,0	1	—
Musique de variété et folklorique	5 680	25,2	1 000	13,9	2 040	30,9	2 640	30,1
Emissions religieuses	235	1,0	45	0,6	112	1,7	78	0,9
Emissions ciblées (ouvriers étrangers, rhétoromans, enfants, etc.)	383	1,7	158	2,2	127	1,9	98	1,1
Emissions d'animation y compris musique légère et folklorique, bulletins sportifs	10 364	45,9	3 756	52,2	2 407	36,4	4 201	48,1
Autres émissions annonces, présentations de programmes, etc.	221	1,0	91	1,3	30	0,5	100	1,1
<b>Heures de programme Total</b>	<b>22 570</b>	<b>100,0</b>	<b>7 200</b>	<b>100,0</b>	<b>6 610</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>

En Suisse romande le divertissement est relevé sous émissions d'animation.

## Statistique des programmes Radio 1987 Journal régional Radio DRS et émissions en romanche pour le canton des Grisons

Genres de programmes	Emissions régionales DRS Total		Journal régional		Emissions en romanche pour le canton des Grisons	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Nouvelles et actualités y compris bulletin des sports	1 052	44,2	908	89,7	144	10,5
Magazines d'information	152	6,4	100	9,9	52	3,8
Emissions culturelles	215	9,0	4	0,4	211	15,4
Emissions éducatives	17	0,7	—	—	17	1,2
Emissions religieuses	27	1,1	—	—	27	2,0
Emissions ciblées (ouvriers étrangers, rhétoromans, enfants, etc.)	133	5,6	—	—	133	9,7
Emissions d'animation y compris musique légère et folklorique, bulletins sportifs	759	31,9	—	—	759	55,6
Autres émissions annonces, présentations de programmes, etc.	25	1,1	—	—	25	1,8
<b>Heures de programme Total</b>	<b>2 380</b>	<b>100,0</b>	<b>1 012</b>	<b>100,0</b>	<b>1 368</b>	<b>100,0</b>

## Statistique des programmes Radio 1987 2<sup>e</sup> programme

Genres de programmes	SSR Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande		Svizzera italiana	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Nouvelles et actualités y compris bulletin des sports	657	2,5	407	4,6	137	1,6	113	1,3
Magazines d'information	1 526	5,8	277	3,2	453	5,2	796	9,1
Emissions sportives	13	—	13	0,1	—	—	—	—
Emissions culturelles	3 395	12,9	1 256	14,3	1 386	15,8	753	8,6
Emissions éducatives	226	0,9	167	1,9	59	0,7	—	—
Emissions dramatiques	685	2,6	273	3,1	198	2,3	214	2,4
Divertissement y compris cabarets, talk-shows, etc.	74	0,3	74	0,8	—	—	—	—
Musique sérieuse	16 627	63,2	5 161	59,1	6 161	70,3	5 305	60,6
Musique de variété et folklorique	1 068	4,1	547	6,2	11	0,1	510	5,8
Emissions religieuses	283	1,1	192	2,2	72	0,8	19	0,2
Emissions ciblées (ouvriers étrangers, rhétoromans, enfants, etc.)	811	3,1	251	2,9	231	2,6	329	3,8
Emissions d'animation y compris musique légère et folklorique, bulletins sportifs	631	2,4	—	—	—	—	631	7,2
Autres émissions annonces, présentations de programmes, etc.	284	1,1	142	1,6	52	0,6	90	1,0
<b>Heures de programme Total</b>	<b>26 280</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>

En Suisse romande le divertissement est relevé sous émissions d'animation.

## Statistique des programmes Radio 1987 3<sup>e</sup> programme

Genres de programmes	SSR Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Nouvelles et actualités y compris bulletin des sports	754	4,3	541	6,2	213	2,4
Musique sérieuse	95	0,5	95	1,1	—	—
Musique de variété et folklorique	10 235	58,5	2 144	24,5	8 091	92,4
Emissions éducatives (ouvriers étrangers, rhétoromans, enfants, etc.)	777	4,4	777	8,9	—	—
Emissions d'animation y compris musique légère et folklorique, bulletins sportifs	5 598	32,0	5 203	59,3	395	4,5
Autres émissions annonces, présentations de programmes, etc.	61	0,3	—	—	61	0,7
<b>Heures de programme Total</b>	<b>17 520</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>



# Statistique des programmes Télévision 1987

Genres de programmes	SSR Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande		Svizzera italiana	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
<b>Actualité</b>	<b>1 676</b>	<b>12,0</b>	<b>579</b>	<b>11,9</b>	<b>626</b>	<b>11,8</b>	<b>471</b>	<b>12,6</b>
Téléjournal, flashes	1 056	7,6	306	6,3	452	8,5	298	7,9
Actualités régionales	209	1,5	82	1,7	52	1,0	75	2,0
Reportages en direct	114	0,8	56	1,1	28	0,5	30	0,8
Débats	246	1,8	102	2,1	89	1,7	55	1,5
Autres émissions d'actualité	51	0,3	33	0,7	5	0,1	13	0,4
<b>Information</b>	<b>1 497</b>	<b>10,8</b>	<b>815</b>	<b>16,8</b>	<b>337</b>	<b>6,4</b>	<b>345</b>	<b>9,1</b>
Sujets politiques, économiques et sociopolitiques	410	3,0	229	4,6	85	1,6	96	2,6
Sujets de société	236	1,7	77	1,6	150	2,8	9	0,2
Consommation	69	0,5	37	0,8	19	0,4	13	0,3
Rencontres, entretiens, portraits	155	1,1	134	2,8	10	0,2	11	0,3
Emiss. régionales de compagnie	386	2,8	170	3,5	50	1,0	166	4,4
Autres émissions d'information	241	1,7	168	3,5	23	0,4	50	1,3
<b>Culture</b>	<b>1 854</b>	<b>13,4</b>	<b>773</b>	<b>16,1</b>	<b>660</b>	<b>12,5</b>	<b>421</b>	<b>11,2</b>
Science	397	3,0	134	2,8	169	3,3	94	2,5
Pays et peuples	196	1,4	76	1,6	79	1,5	41	1,1
Histoire	112	0,8	14	0,3	63	1,2	35	0,9
Arts et médias	630	4,5	226	4,7	283	5,3	121	3,2
Emissions didactiques	519	3,7	323	6,7	66	1,2	130	3,5
<b>Religion</b>	<b>164</b>	<b>1,2</b>	<b>42</b>	<b>0,8</b>	<b>72</b>	<b>1,2</b>	<b>50</b>	<b>1,5</b>
Services religieux	91	0,7	26	0,5	33	0,6	32	1,0
Autres émissions religieuses	73	0,5	16	0,3	39	0,6	18	0,5
<b>Musique</b>	<b>479</b>	<b>3,5</b>	<b>176</b>	<b>3,6</b>	<b>172</b>	<b>3,3</b>	<b>131</b>	<b>3,5</b>
Opéras	60	0,4	16	0,3	26	0,5	18	0,5
Opérettes, musicals	3	—	1	—	2	—	—	—
Ballets	28	0,2	9	0,2	15	0,3	4	0,1
Concerts	150	1,1	40	0,8	49	0,9	61	1,6
Jazz	174	1,3	52	1,1	77	1,5	45	1,2
Folklore et musique populaire	64	0,5	58	1,2	3	0,1	3	0,1
<b>Théâtre</b>	<b>31</b>	<b>0,3</b>	<b>20</b>	<b>0,4</b>	<b>4</b>	<b>0,1</b>	<b>7</b>	<b>0,2</b>
Captations théâtrales	22	0,2	19	0,4	2	0,1	1	—
Créations théâtrales en studio	9	0,1	1	—	2	—	6	0,2
<b>Films/dramatiques</b>	<b>3 197</b>	<b>23,0</b>	<b>759</b>	<b>15,7</b>	<b>1 560</b>	<b>29,5</b>	<b>878</b>	<b>23,4</b>
Films de cinéma	1 368	9,9	426	8,8	589	11,2	353	9,4
Dramatiques TV	154	1,0	42	0,9	81	1,5	31	0,8
Films à épisodes	360	2,6	44	0,9	148	2,8	168	4,5
Séries et feuilletons télévisés	1 252	9,0	244	5,0	715	13,5	293	7,8
Dessins animés	63	0,5	3	0,1	27	0,5	33	0,9
<b>Variétés</b>	<b>1 026</b>	<b>7,4</b>	<b>351</b>	<b>7,3</b>	<b>556</b>	<b>10,5</b>	<b>119</b>	<b>3,2</b>
Shows, variétés musicales	465	3,4	159	3,3	213	4,0	93	2,4
Jeux, concours et jeux de compétition	362	2,6	123	2,5	232	4,3	7	0,2
Cirque	24	0,2	17	0,4	4	0,1	3	0,1
Talk-shows	57	0,4	14	0,3	43	0,8	—	—
Humour, cabaret	75	0,5	13	0,3	56	1,1	6	0,2
Autres émissions de variétés	43	0,3	25	0,5	8	0,2	10	0,3
<b>Sport</b>	<b>2 294</b>	<b>16,5</b>	<b>749</b>	<b>15,4</b>	<b>719</b>	<b>13,6</b>	<b>826</b>	<b>22,2</b>
Retransmissions sportives	1 698	12,1	550	11,3	563	10,7	585	15,7
Nouvelles et résultats	542	4,0	188	3,9	127	2,4	227	6,1
Autres émissions sportives	54	0,4	11	0,2	29	0,5	14	0,4
<b>Emissions pour enfants</b>	<b>876</b>	<b>6,3</b>	<b>257</b>	<b>5,3</b>	<b>360</b>	<b>6,8</b>	<b>259</b>	<b>6,9</b>
<b>Combinaisons spéciales d'émissions</b>	<b>126</b>	<b>0,9</b>	<b>66</b>	<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>60</b>	<b>1,6</b>
<b>Autres émissions</b>	<b>653</b>	<b>4,7</b>	<b>259</b>	<b>5,3</b>	<b>224</b>	<b>4,3</b>	<b>170</b>	<b>4,6</b>
Présentation des programmes	280	1,9	109	2,2	85	1,6	86	2,4
Lancements	159	1,2	68	1,4	62	1,2	29	0,8
Informations service	108	0,8	30	0,6	51	1,0	27	0,7
Divers	106	0,8	52	1,1	26	0,5	28	0,7
<b>Heures de programme Total</b>	<b>13 873</b>	<b>100,0</b>	<b>4 846</b>	<b>100,0</b>	<b>5 290</b>	<b>100,0</b>	<b>3 737</b>	<b>100,0</b>
Spots-TV	389		133		134		122	
Panneaux d'annonce	17		4		2		11	

Heures de programmes Télévision 1985-1987  
Répartition par chaîne de diffusion/satellite

	1985	1986	1987
	<i>Heures</i>	<i>Heures</i>	<i>Heures</i>
<b>Deutsche und rätoromanische Schweiz</b>			
Programme principal	4 168	4 380	4 344
Emissions en allemand sur la 2 <sup>ème</sup> chaîne de diffusion (SR)	156	164	138
Emissions en allemand sur la 3 <sup>ème</sup> chaîne de diffusion (SI)	42	102	54
Emissions pour 3 SAT	127	179	250
Emission pour EINS PLUS	—	52	60
<b>Total des heures de programmes TV DRS</b>	<b>4 493</b>	<b>4 877</b>	<b>4 846</b>
<b>Suisse romande</b>			
Programme principal	4 567	4 627	4 727
Emissions en français sur la 2 <sup>ème</sup> chaîne de diffusion (DRS)	107	290	229
Emissions en français sur la 3 <sup>ème</sup> chaîne de diffusion (SI)	16	112	55
Emissions pour TV5	145	210	279
<b>Total des heures de programmes TV SR</b>	<b>4 835</b>	<b>5 239</b>	<b>5 290</b>
<b>Svizzera italiana</b>			
Programme principal	3 419	3 482	3 572
Emissions en italien sur la 2 <sup>ème</sup> chaîne de diffusion (DRS)	49	117	104
Emissions en italien sur la 3 <sup>ème</sup> chaîne de diffusion (SR)	69	69	61
<b>Total des heures de programmes TV SI</b>	<b>3 537</b>	<b>3 668</b>	<b>3 737</b>
<b>Heures de programme SSR Total</b>	<b>12 865</b>	<b>13 784</b>	<b>13 873</b>

## Personnel

L'année 1987 a été marquée dans le secteur du personnel par la négociation d'une nouvelle Convention collective de travail (CCT), entre la SSR et ses partenaires sociaux depuis 20 ans: la Fédération des employés de la radiodiffusion et télévision suisse (FERTS) et le Syndicat suisse des mass media (SSM), affilié à l'Union syndicale suisse.

La dernière révision complète datait de 1978. Comme dans d'autres branches, une des grandes revendications a porté cette fois sur l'extension de la CCT à des catégories supplémentaires de collaborateurs. Il s'agit en l'occurrence de collaborateurs au cachet, particulièrement nombreux à la SSR, comme dans tout le secteur de la communication – des collaborateurs qui travaillent au coup par coup et dont l'activité ne peut être quantifiée d'avance. Or, la CCT est conçue pour couvrir un volume mensuel fixe de travail, et ses dispositions en matière de sécurité sociale ne peuvent s'appliquer sans autre à des cachetistes dont le taux d'occupation présente souvent de fortes variations. Aussi la SSR s'est-elle opposée à cette revendication. La condition inamovible de l'assujettissement à la CCT reste la présence d'un volume mensuel stable de travail donnant droit à un salaire mensuel, par opposition aux cachets, dont la fréquence et l'importance changent de mois en mois.

De nouvelles conceptions sont néanmoins à l'étude, qui devraient permettre d'ouvrir la Convention collective de travail à d'autres catégories de collaborateurs. Les barrières actuelles résident dans la protection particulièrement élevée contre le licenciement qu'offre la CCT et dans le système de prévoyance, fondé sur la primauté de la prestation (les rentes sont calculées en pour cent du dernier salaire). Il n'est pas possible pour la SSR de laisser croître les frais fixes de personnel (collaborateurs CCT), car 15 à 20% du budget du personnel doit absolument être réservé à la rémunération d'une frange importante, et sans cesse changeante, de créatifs. Et il ne serait pas non plus pensable que l'entreprise porte en permanence la responsabilité sociale de collaborateurs auxquels il arrive de ne pas travailler durant des mois.

La forme particulière que prend le temps partiel à la SSR, avec de longues périodes d'inactivité et une occupation en dents de scie, exige un changement de cap aussi bien de la part de l'employeur que des associations du personnel. Il y a un prix à payer pour tout nouveau mode de travail ou de relations contractuelles, et l'employeur ne peut pas être seul à le payer. Ce n'est que si les représentants du person-

nel acceptent de renoncer à des positions qui se justifiaient peut-être en d'autres temps, qu'il deviendra possible de combler aussi à la radio et à la télévision le fossé entre contrat à la tâche et engagement fixe sous le régime de la CCT.

La nouvelle Convention collective de travail entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988 a été signée pour 5 ans. Elle s'applique à près de 3000 employés. Le système des contrats au cachet – qui concernent plus de 2000 collaborateurs – ainsi que la politique à long terme dans ce domaine doivent encore faire l'objet de discussions approfondies avec les associations du personnel.

Les changements entraînés par l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle et surtout par la révision des statuts de la Caisse fédérale d'assurance (CFA) ont occasionné un gros surcroît de travail aux services du personnel. La CFA assure quelque 90% du personnel à poste fixe (3000 employés) contre les risques économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès. Une Institution de prévoyance SSR en fait de même pour les 10% restant et surtout pour les collaborateurs au cachet. La CFA fonctionne selon le principe de la prestation, ce qui signifie que la rente versée dans les divers cas prévus se calcule en pour cent du dernier salaire perçu. Parmi les innovations introduites dans les statuts de la CFA figurent la retraite anticipée et la rente de veuf. Ces améliorations ont entraîné une augmentation des cotisations: employeur et employé versent désormais chacun 7,5% du gain assuré, contre 6% auparavant. Qui veut profiter de la retraite à la carte, entre 60 et 65 ans, devra toutefois s'accommoder dès l'âge de 65 ans d'une réduction de rente destinée à rembourser partiellement la rente transitoire versée jusque là. La retraite anticipée n'est pas à proprement parler un luxe dans les médias, car le travail devant le micro ou la caméra peut être vraiment stressant et conduire à une usure prématurée. C'est pourquoi la SSR se réjouit des possibilités offertes par le reliquat de l'ancienne Caisse-pension des années soixante, dont un arrêt du Tribunal fédéral a confirmé qu'il doit profiter à tous les assurés. D'entente avec les associations du personnel, la SSR cherche à rehausser le niveau des prestations de la retraite anticipée. Pour être plus concret, la solution envisagée consisterait dans le versement d'une indemnité uniforme en capital, de manière à compenser en partie la réduction qui frappe identiquement les rentes, à tous les échelons de rémunération.

Marcel Küttel



## Technique et production

La redistribution des compétences touchant l'acquisition des équipements de studio a été pour ce secteur l'une des préoccupations majeures de l'année 1987. Comme on le sait, l'achat et le financement de ces équipements étaient jusqu'ici l'affaire des PTT. Or cette tâche – quoique toujours accomplie avec fiabilité et compétence – n'en était pas moins source de frictions entre les deux entreprises, les PTT fondant leur choix sur des critères purement techniques, alors que la SSR, chargée d'exploiter et d'entretenir les équipements, se devait d'observer des critères d'économie et de rentabilité. Face au durcissement de la concurrence, il était donc naturel que la SSR demande à pouvoir décider elle-même de ses investissements, afin de bénéficier d'un maximum de souplesse et de compétitivité.

En 1987, il s'agissait donc avant tout de préparer le terrain. La SSR a dû redéfinir ses schémas de planification et d'acquisition, mettre au point le dispositif requis pour les évaluations, contrôles, mesures et réceptions des appareils, et enfin redistribuer les compétences entre les régions et la Direction technique. Il lui a aussi fallu chiffrer le surcroît de personnel dont elle a maintenant besoin pour accomplir les nouvelles tâches. Dans cette perspective, la Direction technique s'est d'ores et déjà vu attribuer cinq postes, les régions ayant pour leur part demandé à pouvoir tester la nouvelle formule avant de se prononcer sur leurs besoins additionnels. Côté PTT enfin, le transfert de compétences aux mains de la SSR a permis de libérer treize postes. Sur le plan financier, deux grands problèmes étaient à régler:

- le rachat de l'équipement en place dans les studios pour une valeur résiduelle de 100 millions de francs, somme qui a pu être virée aux PTT en janvier 1988;
- la prise en compte du transfert de charges dans la clé de répartition PTT/SSR, qui s'est traduite comme on le sait par l'augmentation de 70 à 77% de la part SSR du produit des taxes de réception dès le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Il semble bien au bout de six mois de pratique que l'opération puisse être qualifiée de réussie, ce que nous devons largement à l'esprit de coopération qui a régné parmi les acteurs de ce transfert.

Autre événement-clé de l'année 1987: l'introduction du son bicanal à la télévision suisse alémanique. Depuis août dernier, les émetteurs du Bantiger, de St-Chrischona, du Niederhorn, du Righi, du Sântis et de l'Uetliberg sont en mesure de diffuser les programmes DRS en stéréo ou, si

besoin est, avec un commentaire en deux langues (une sur chaque colonne sonore). Dans un pays plurilingue comme le nôtre, ce mode de diffusion présente à l'évidence de nombreux avantages, ne serait-ce que pour la retransmission des grandes manifestations sportives ou de tout autre événement de portée nationale. A la frontière linguistique où le bilinguisme ambiant obligeait jusqu'ici à occulter un programme – le plus souvent celui de Suisse italienne – en cas de mise en service de la chaîne sportive ou nationale, le recours à cette technique sur les émetteurs du Bantiger, du Chasseral et de Bienna permet dorénavant d'offrir au public italophone le même choix qu'au reste du pays. Le public francophone de cette région a dû s'accommoder de plusieurs changements, à la suite de la redistribution des quatre canaux, mais grâce au son bicanal la formule qui lui est aujourd'hui proposée ne le frustre en rien par rapport à l'ancienne.

Si cette conversion des émetteurs n'a donc fait que des heureux côté public, il n'en est pas allé de même pour les câblodistributeurs qui, en dépit d'une vaste campagne d'information des PTT et de la SSR, avaient omis d'adapter leurs installations à la nouvelle répartition des canaux, se voyant ainsi contraints de le faire en toute hâte au moment des Jeux olympiques de Calgary, pour lesquels on avait bien entendu ouvert la chaîne sportive. Mais ces difficultés passagères n'enlèvent rien au mérite du son bicanal, qui représente indéniablement une technique d'avenir.

Le programme romand profitera lui aussi de cette technique en 1988, avec le rééquipement des émetteurs de la Dôle et du Mt-Pélerin, qui vient clore la première phase de mise en place. Pour des raisons financières, il faudra attendre 1993 pour que l'ensemble des émetteurs de notre pays soient équipés.

La couverture OUC a constitué un troisième sujet de préoccupation l'an dernier pour la Direction technique et les PTT. La réception mobile – et surtout automobile! – ne répond plus et de loin aux exigences actuelles. Plusieurs groupes de travail se sont penchés sur ce problème; ils sont en train d'achever leur étude, qui ouvre sur des formules tenant mieux compte des habitudes modernes d'écoute.

Rappelons pour terminer que, depuis l'automne dernier, la Direction technique offre une nouvelle prestation aux auditeurs et téléspectateurs: il s'agit d'un service de renseignement dont le rôle est d'aider le public en cas de difficulté de réception. Ce numéro de secours – le 01/301 42 11 – peut être appelé les jours ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Les quelque 50 appels quotidiens témoignent de l'utilité de ce service, maintenu jusqu'à nouvel ordre, même s'il exige une mobilisation accrue de la part du personnel.

Daniel Kramer



Les comptes de la SSR pour 1987 présentent un résultat d'exercice positif de 6,69 millions. Après déduction des reports passifs de 0,69 million de francs provenant des comptes régionaux de l'année précédente, le *résultat global* se solde par un excédent de produits de 6 millions de francs, soit moins de 1% du chiffre d'affaires.

En revanche, le cash-flow de 31,7 millions de francs n'est que de 12% inférieur à celui de l'année précédente (35,5 millions) et représente 5% du total des produits.

Les *recettes* de l'entreprise ont progressé de 3,7%.

Les *taxes de réception*, dont le montant n'avait pas été adapté depuis 1982, ont été augmentées au 1<sup>er</sup> octobre 1987 de Fr. -.65 par mois en radio (+ 8,97%) et de Fr. -.90 par mois en télévision (+ 6,21%). Cette adaptation a procuré à la SSR un surplus de recettes de 11,3 millions de francs. De son côté, l'accroissement du nombre de concessionnaires, de 1,62% à la radio et de 2,14% à la télévision, a entraîné des recettes supplémentaires de 8,5 millions. Au total, cette rubrique des recettes a progressé de 4,7%.

La *publicité télévisée* n'a rapporté que 0,8% de plus que l'année précédente alors que les tarifs avaient été augmentés de 4%. La raison de cette modeste augmentation n'est pas à rechercher dans une baisse des commandes, mais dans une diminution de l'offre de la chaîne sportive qui a été minime en 1987. En fait, la demande en publicité télévisée ne cesse de croître: malgré une augmentation de l'offre de 3 minutes par jour en 1985, la demande a dépassé celle-ci de 41% en 1986, de 57% en 1987 et menace d'atteindre un excédent de 80% en 1988. Il en résulte un mécontentement des annonceurs aussi important que compréhensible. L'augmentation continue du nombre de clients de la SA pour la publicité à la télévision (SAP) et surtout du nombre de produits à présenter fait que la plupart des clients doivent se contenter d'une durée et d'une fréquence de diffusion si faibles, qu'il devient extrêmement difficile et souvent même impossible de réaliser une campagne publicitaire raisonnable. Une telle situation n'a pas seulement de sérieuses répercussions sur l'économie suisse, mais peut conduire à une diminution qualitative de la publicité télévisée par suite d'une compression du coût de réalisation des spots et/ou d'une réduction de leur durée conduisant à une fragmentation exagérée des blocs.

Aucune augmentation de l'offre n'est toutefois envisageable sans une modification des directives du Conseil fédéral sur la publicité à la télévision qui ne pourra pas intervenir avant 1989.

La couverture des frais de la *Télédiffusion* par les PTT ainsi que la contribution de 50% de la Confédération en faveur de *Radio Suisse Internationale* ont suivi la progression des coûts.

Les *autres produits* ne représentent que 3,5% des recettes et resteront à l'avenir marginaux par rapport aux recettes des taxes de réception (69,3%) et de la publicité télévisée (25,4%). Il s'agit surtout de coproductions et d'assistances techniques à des tiers qui occasionnent des charges supplémentaires pratiquement équivalentes. L'augmentation de 1,4 million provient surtout des assistances techniques à des organismes étrangers lors des Championnats du monde de ski alpin à Crans-Montana.





Les charges ont augmenté de 2,5% en radio et de 6,2% en télévision dans le cadre d'une politique de consolidation et d'amélioration qualitative des programmes. Après une période de très forte augmentation quantitative des prestations (de 1982 à 1986: + 36% en radio et + 33% en télévision), l'accent a été mis sur la concentration des efforts et sur la qualité. Le volume des émissions radio a progressé de 941 heures, soit 1,4%, notamment pour les émissions en romanche. Le coût moyen par minute a passé de 47 à 48 francs.

En télévision, le volume des émissions a augmenté de 89 heures, soit 0,6%. Le coût par minute a dès lors passé de Fr. 468.- à Fr. 494.-.

Les salaires ont augmenté de 3,2%, chiffre qui correspond à celui de l'augmentation de l'effectif. En revanche, aucune adaptation au renchérissement n'a dû être accordée au 1<sup>er</sup> janvier 1987, grâce à la stabilité de l'indice des prix à la consommation. Il en résulte une diminution des charges sociales, aucun renchérissement n'ayant dû être racheté à la CFA.

La croissance de la rubrique *indemnités et autres frais de personnel* s'explique surtout par le fait que la période de calcul pour le décompte des heures supplémentaires était en 1986 basée sur 9 mois, alors qu'en 1987, elle tient compte de 15 mois d'activité. S'y ajoutent les conséquences de la réduction de l'horaire de travail et des frais de recrutement plus élevés.

D'importantes productions de variétés en DRS, de grosses coproductions de fiction en SI et les Championnats du monde de ski alpin à Crans-Montana réalisés par SR expliquent en grande partie l'augmentation des *frais*, des *travaux divers de tiers*, des *transmissions* ainsi que du *matériel et énergie*; cette dernière rubrique est également fortement influencée par l'introduction de la bureautique et d'autres projets informatiques, qui expliquent aussi l'accroissement des *amortissements*. L'augmentation des droits pour les événements sportifs, de premiers versements pour les Jeux olympiques de Séoul et Calgary, l'augmentation des droits d'auteur et d'importants façonnages confiés par SI expliquent la croissance de la rubrique *productions externes et droits*.

Au chapitre des *investissements*, l'année 1987 peut être qualifiée d'historique. En effet, la répartition des compétences entre les PTT et la SSR a été modifiée dans la nouvelle concession de la SSR qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Jusqu'à présent, les PTT achetaient les équipements de production électroniques des studios, alors que la SSR devait les installer, les exploiter et les entretenir. L'acquisition des autres équipements ainsi que des bâtiments était également du ressort de la SSR. Désormais, celle-ci sera entièrement responsable de ses investissements, quelle que soit leur nature, ce qui ne peut être que favorable à une gestion rationnelle des ressources. La mise en œuvre de cette nouvelle politique impliquait que la SSR rachète aux PTT les équipements de ses studios de radio et de télévision au 31.12.1987. Comme le financement de ceux-ci avait été fourni par la part PTT aux taxes de réception, il a été convenu que l'opération ne devait être bénéficiaire pour aucune des deux entreprises. Sur la base d'études approfondies, les PTT et la SSR se sont accordés sur un prix de reprise de 100 millions de francs

pour l'ensemble des équipements dont la valeur d'acquisition cumulée était de 159 millions de francs.

Pour intégrer ces nouveaux investissements de manière cohérente dans sa comptabilité et faciliter leur amortissement, la SSR a ajusté leur valeur résiduelle à ses propres taux d'amortissement. Cette opération a entraîné un amortissement extraordinaire de 11,3 millions de francs, qui représente la position la plus importante du *compte de profits et pertes*.

Le financement de ces équipements a nécessité le recours à des capitaux extérieurs. Comme l'emprunt correspondant a été contracté en décembre 1987, mais que le paiement aux PTT n'a été effectué qu'au début janvier 1988, le bilan montre une hausse passagère de 100 millions de francs sous *placements à terme et créanciers*.

Après affectation du résultat, la réserve d'exploitation, qui représente pratiquement le seul *capital propre* de l'entreprise, se monte à 111,5 millions de francs, ce qui ne représente plus que 39,6% du total du bilan, après correction de la hausse passagère de celui-ci au 31 décembre 1987, et 17% du chiffre d'affaires. Le degré de couverture propre des investissements courants (sans les bâtiments) est de 83% et diminuera continuellement au cours des prochaines années par suite des nécessités de renouvellement d'équipements, mais aussi par la forte diminution de la réserve d'exploitation, qui devra couvrir d'importants déficits dès 1989.

Notons enfin que l'excédent de charges du compte radio, qui est couvert par la télévision, s'est stabilisé grâce à une adaptation différenciée des taxes de réception. Il représente 36 millions de francs contre 38,3 l'année précédente et devrait descendre à 30 millions en 1988.

Jean-Bernard Münch

## Compte financier SSR (consolidé)

I. Compte d'exploitation	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Taxes de concession Radio	150 576 189	153 285 785	160 852 260	+ 4,9
Taxes de concession TV	265 660 588	272 030 705	284 307 839	+ 4,5
Recettes publicité	136 911 356	162 124 212	163 406 388	+ 0,8
Contribution fédérale à SRI	—	8 362 000	8 571 000	+ 2,5
Contribution PTT à la TD	2 196 000	2 352 000	2 384 000	+ 1,4
Autres produits	20 073 592	21 366 408	22 759 218	+ 6,5
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>575 417 725</b>	<b>619 521 110</b>	<b>642 280 705</b>	<b>+ 3,7</b>
Salaires	227 615 399	236 201 040	243 712 692	+ 3,2
Prestations sociales (personnel)	46 720 048	44 478 697	43 887 241	- 1,3
Indemn. et autres frais de personnel	10 104 747	11 411 562	13 597 953	+ 19,2
Honoraires	87 671 195	96 583 993	99 442 616	+ 3,0
Frais	24 783 240	25 829 533	28 003 866	+ 8,4
Matériel et énergie	36 212 560	37 598 090	40 993 183	+ 9,0
Productions externes et droits	65 640 006	71 403 135	74 707 431	+ 4,6
Travaux divers de tiers	29 333 344	36 216 063	39 127 868	+ 8,0
Téléphone et lignes de transmission	11 615 419	12 324 460	13 141 588	+ 6,6
Amortissements	11 134 513	11 437 311	12 892 267	+ 12,7
Intérêts passifs	866 149	1 205 058	1 374 587	+ 14,1
Charges diverses	10 344 618	11 980 145	14 902 670	+ 24,4
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>562 041 238</b>	<b>596 669 087</b>	<b>625 783 962</b>	<b>+ 4,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13 376 487</b>	<b>22 852 023</b>	<b>16 496 743</b>	
<b>II. Compte de profits et pertes</b>				
Dissolution de réserves	2 188	517 812	—	
Produit de la vente d'immobilisations	144 123	160 242	127 290	
Produits divers hors exploitation	1 674 437	6 362 521	5 503 004	
<b>Produits extraordinaires</b>	<b>1 820 748</b>	<b>7 040 575</b>	<b>5 630 294</b>	
Différences sur cours et sur décomptes	170 327	1 803 954	656 857	
Suppression d'immobilisations	133 658	120 510	60 123	
Amortissements extraordinaires	2 188	533 407	11 298 100	
Charges diverses hors exploitation	1 242 504	3 176 578	3 419 389	
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>1 548 677</b>	<b>5 634 449</b>	<b>15 434 469</b>	
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>272 071</b>	<b>1 406 126</b>	<b>- 9 804 175</b>	
Résultat d'exploitation	13 376 487	22 852 023	16 496 743	
<b>III. Résultat de l'exercice</b>	<b>13 648 558</b>	<b>24 258 149</b>	<b>6 692 568</b>	
Report année précédente	889 844	- 825 461	- 692 225	
<b>IV. Résultat global</b>	<b>14 538 402</b>	<b>23 432 688</b>	<b>6 000 343</b>	
<i>Décompte interne SSR</i>	<i>7 390 372</i>	<i>6 724 562</i>	<i>7 233 900</i>	

## Compte financier SSR – Répartition Radio/Télévision (non consolidé)

	Compte 1985 mio. fr.	Compte 1986 mio. fr.	Compte 1987 mio. fr.
<b>Radio</b>			
Taxes de concession	150,6	153,3	160,8
Contribution fédérale à SRI	–	8,4	8,6
Contribution PTT à la TD	2,2	2,3	2,4
Autres produits	2,9	3,8	3,9
Décompte interne SSR	1,3	1,5	1,5
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>157,0</b>	<b>169,3</b>	<b>177,2</b>
Tâches nationales et internat. (y c. direction générale)	24,2	32,3	33,9
Radio Suisse Internationale	7,6	11,9	12,1
Télédiffusion	2,2	2,3	2,3
Radio DRS	69,1	74,1	75,2
Radio SR	48,8	51,6	52,1
Radio SI	33,5	34,8	36,5
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>185,4</b>	<b>207,0</b>	<b>212,1</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>– 28,4</b>	<b>– 37,7</b>	<b>– 34,9</b>
Produits extraordinaires	0,5	0,3	0,4
Charges extraordinaires	0,5	0,5	1,3
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>– 28,4</b>	<b>– 37,9</b>	<b>– 35,8</b>
Report année précédente	0,5	– 0,4	– 0,2
<b>Résultat global Radio</b>	<b>– 27,9</b>	<b>– 38,3</b>	<b>– 36,0</b>
<b>Télévision</b>			
Taxes de concession	265,7	272,0	284,3
Recettes publicité	136,9	162,1	163,4
Autres produits	17,1	17,6	18,9
Décompte interne SSR	6,1	5,2	5,7
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>425,8</b>	<b>456,9</b>	<b>472,3</b>
Tâches nationales et internat. (y c. direction générale)	61,2	55,4	62,6
Radio Suisse Internationale	7,4	4,2	4,3
Télévision DRS	128,2	139,3	146,7
Télévision SR	111,8	119,7	123,5
Télévision SI	75,4	77,8	83,8
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>384,0</b>	<b>396,4</b>	<b>420,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>41,8</b>	<b>60,5</b>	<b>51,4</b>
Produits extraordinaires	1,3	6,7	5,2
Charges extraordinaires	1,1	5,1	14,1
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42,0</b>	<b>62,1</b>	<b>42,5</b>
Report année précédente	0,4	– 0,4	– 0,5
<b>Résultat global Télévision</b>	<b>42,4</b>	<b>61,7</b>	<b>42,0</b>
<b>SSR global</b>			
Taxes de concession	416,3	425,3	445,1
Recettes publicité	136,9	162,1	163,4
Contribution fédérale à SRI	–	8,4	8,6
Contribution PTT à la TD	2,2	2,3	2,4
Autres produits	20,0	21,4	22,8
Décompte interne SSR	7,4	6,7	7,2
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>582,8</b>	<b>626,2</b>	<b>649,5</b>
Tâches nationales et internat. (y c. direction générale)	85,4	87,7	96,5
Radio Suisse Internationale	15,0	16,1	16,4
Télédiffusion	2,2	2,3	2,3
Région DRS	197,3	213,4	221,9
Région SR	160,6	171,3	175,6
Région SI	108,9	112,6	120,3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>569,4</b>	<b>603,4</b>	<b>633,0</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13,4</b>	<b>22,8</b>	<b>16,5</b>
Produits extraordinaires	1,8	7,0	5,6
Charges extraordinaires	1,6	5,6	15,4
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13,6</b>	<b>24,2</b>	<b>6,7</b>
Report année précédente	0,9	– 0,8	– 0,7
<b>Résultat global</b>	<b>14,5</b>	<b>23,4</b>	<b>6,0</b>

## Tâches nationales et internationales (y. c. direction générale)

Compte financier	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Attributions	77 526 400	102 327 000	110 912 800	+ 8,4
Autres produits	3 779 118	4 704 385	4 631 438	- 1,6
Décompte interne SSR	1 686 544	1 392 375	1 702 596	+ 22,3
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>82 992 062</b>	<b>108 423 760</b>	<b>117 246 834</b>	<b>+ 8,1</b>
Salaire	15 368 047	15 817 218	16 295 459	+ 3,0
Prestations sociales (personnel)	9 287 509	3 657 351	3 173 728	- 13,2
Indemnités et autres frais de personnel	395 537	785 515	892 641	+ 13,6
Honoraires	1 029 686	1 650 451	1 979 855	+ 20,0
Frais	1 502 400	1 899 684	1 792 778	- 5,6
Matériel et énergie	3 891 981	3 914 779	5 450 662	+ 39,2
Productions externes et droits	29 351 662	28 580 803	32 071 658	+ 12,2
Travaux divers de tiers	9 110 399	13 498 410	13 569 987	+ 0,5
Téléphone et lignes de transmission	5 099 213	6 213 410	5 914 054	- 4,8
Amortissements	3 339 885	3 119 091	4 099 336	+ 31,4
Intérêts passifs	380 566	719 475	889 004	+ 23,6
Charges diverses	5 488 233	6 809 982	8 825 814	+ 29,6
Décompte interne SSR	1 200 432	1 020 692	1 532 931	+ 50,2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>85 445 550</b>	<b>87 686 861</b>	<b>96 487 907</b>	<b>+ 10,0</b>
<b>Récapitulation</b>				
Produits d'exploitation	82 992 062	108 423 760	117 246 834	
Charges d'exploitation	85 445 550	87 686 861	96 487 907	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 2 453 488</b>	<b>20 736 899</b>	<b>20 758 927</b>	
Produits extraordinaires	446 724	5 973 958	4 293 673	
Charges extraordinaires	840 251	4 765 222	14 051 691	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 2 847 015</b>	<b>21 945 635</b>	<b>11 000 909</b>	
Report année précédente	—	—	—	
<b>Résultat global</b>	<b>- 2 847 015</b>	<b>21 945 635</b>	<b>11 000 909</b>	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>	<i>24 219 600</i>	<i>32 323 600</i>	<i>33 900 300</i>	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>	<i>58 772 462</i>	<i>76 100 160</i>	<i>83 346 534</i>	

# Radio Suisse Internationale

Compte financier	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Attributions	14 958 800	16 724 000	17 142 000	+ 2,5
Autres produits	27 799	26 971	27 380	+ 1,5
Décompte interne SSR	128 190	172 185	202 689	+ 17,7
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>15 114 789</b>	<b>16 923 156</b>	<b>17 372 069</b>	<b>+ 2,7</b>
Salaires	8 726 004	9 259 096	9 413 687	+ 1,7
Prestations sociales (personnel)	1 470 823	1 635 965	1 606 872	- 1,8
Indemn. et autres frais de personnel	388 695	388 107	445 530	+ 14,8
Honoraires	1 300 015	1 661 357	1 833 551	+ 10,4
Frais	413 024	436 758	451 095	+ 3,3
Matériel et énergie	788 062	699 090	801 596	+ 14,7
Productions externes et droits	204 701	180 253	188 331	+ 4,5
Travaux divers de tiers	244 223	360 200	123 720	- 65,7
Téléphone et lignes de transmission	195 088	193 933	179 965	- 7,2
Amortissements	233 112	255 994	289 855	+ 13,2
Charges diverses	21 152	22 261	102 834	+ 361,9
Décompte interne SSR	956 490	989 728	985 894	- 0,4
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>14 941 389</b>	<b>16 082 742</b>	<b>16 422 930</b>	<b>+ 2,1</b>
<b>Récapitulation</b>				
Produits d'exploitation	15 114 789	16 923 156	17 372 069	
Charges d'exploitation	14 941 389	16 082 742	16 422 930	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>173 400</b>	<b>840 414</b>	<b>949 139</b>	
Produits extraordinaires	9 976	33 125	14 040	
Charges extraordinaires	8 962	140	2 976	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>174 414</b>	<b>873 399</b>	<b>960 203</b>	
Report année précédente	-	-	-	
<b>Résultat global</b>	<b>174 414</b>	<b>873 399</b>	<b>960 203</b>	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>	<i>7 730 789</i>	<i>12 742 156</i>	<i>13 086 569</i>	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>	<i>7 384 000</i>	<i>4 181 000</i>	<i>4 285 500</i>	

## Télédiffusion

Compte financier	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Attributions	2 196 000	2 352 000	2 384 000	+ 1,4
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 196 000</b>	<b>2 352 000</b>	<b>2 384 000</b>	<b>+ 1,4</b>
Salaires	1 101 248	1 187 982	1 195 314	+ 0,6
Prestations sociales (personnel)	209 550	234 791	193 983	- 17,4
Indemn. et autres frais de personnel	58 784	69 395	69 971	+ 0,8
Honoraires	331 267	271 425	254 547	- 6,2
Frais	11 586	10 617	10 518	- 0,9
Matériel et énergie	62 271	72 058	77 749	+ 7,9
Productions externes et droits	201 430	214 494	202 083	- 5,8
Travaux divers de tiers	4 453	22 876	9 419	- 58,8
Téléphone et lignes de transmission	21 296	23 296	26 864	+ 15,3
Amortissements	6 833	22 822	27 632	+ 21,1
Charges diverses	184 852	184 315	184 498	+ 0,1
Décompte interne SSR	18 206	11 800	8 500	- 28,0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 211 776</b>	<b>2 325 871</b>	<b>2 261 078</b>	<b>- 2,8</b>
<b>Récapitulation</b>				
Produits d'exploitation	2 196 000	2 352 000	2 384 000	
Charges d'exploitation	2 211 776	2 325 871	2 261 078	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 15 776</b>	<b>26 129</b>	<b>122 922</b>	
Produits extraordinaires	170 058	2 247	47 110	
Charges extraordinaires	169 707	-	12	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 15 425</b>	<b>28 376</b>	<b>170 020</b>	
Report année précédente	-	-	-	
<b>Résultat global</b>	<b>- 15 425</b>	<b>28 376</b>	<b>170 020</b>	

## Région suisse alémanique et rhéto-romane

Compte financier	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Attributions	188 267 000	204 065 000	212 898 700	+ 4,3
Autres produits	4 195 191	5 811 688	6 140 552	+ 5,7
Décompte interne SSR	3 255 198	3 693 400	3 841 597	+ 4,0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>195 717 389</b>	<b>213 570 088</b>	<b>222 880 849</b>	<b>+ 4,4</b>
<b>Services régionaux</b>				
Salaires	4 225 161	632 533	746 026	+ 17,9
Prestations sociales (personnel)	713 530	150 093	124 850	- 16,8
Indemn. et autres frais de personnel	160 105	42 214	35 266	- 16,5
Honoraires	418 059	210 696	223 768	+ 6,2
Frais	396 190	113 510	139 420	+ 22,8
Matériel et énergie	199 982	139 694	232 377	+ 66,3
Productions externes et droits	212	3 636	13 354	+ 267,3
Travaux divers de tiers	157 315	151 891	207 187	+ 36,4
Téléphone et lignes de transmission	95 777	90 722	123 466	+ 36,1
Amortissements	169 180	104 008	131 198	+ 26,1
Intérêts passifs	485 583	485 583	485 583	-
Charges diverses	329 730	370 401	390 585	+ 5,4
Décompte interne SSR	349 019	-	37 000	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7 699 843</b>	<b>2 494 981</b>	<b>2 890 080</b>	<b>+ 15,8</b>
<b>Radio</b>				
Salaires	31 001 824	32 911 200	33 687 452	+ 2,4
Prestations sociales (personnel)	5 706 667	6 496 740	5 962 840	- 8,2
Indemn. et autres frais de personnel	1 151 474	1 215 275	1 458 462	+ 20,0
Honoraires	18 554 872	20 703 518	20 270 464	- 2,1
Frais	2 347 933	2 635 345	2 668 854	+ 1,3
Matériel et énergie	3 212 424	3 431 808	3 968 043	+ 15,6
Productions externes et droits	921 887	869 444	912 205	+ 4,9
Travaux divers de tiers	1 225 405	1 642 645	1 471 553	- 10,4
Téléphone et lignes de transmission	1 488 112	1 449 028	1 407 500	- 2,9
Amortissements	843 924	1 031 812	1 186 757	+ 15,0
Charges diverses	347 572	293 154	561 493	+ 91,5
Décompte interne SSR	184 931	460 417	393 946	- 14,4
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>66 987 025</b>	<b>73 140 386</b>	<b>73 949 569</b>	<b>+ 1,1</b>
<b>Télévision</b>				
Salaires	50 919 253	56 072 720	57 635 662	+ 2,8
Prestations sociales (personnel)	8 791 593	9 912 677	10 267 183	+ 3,6
Indemn. et autres frais de personnel	2 484 844	2 973 542	3 500 321	+ 17,7
Honoraires	20 137 387	23 142 503	24 683 612	+ 6,7
Frais	7 046 394	7 283 890	7 994 665	+ 9,8
Matériel et énergie	9 976 205	10 083 692	11 658 590	+ 15,6
Productions externes et droits	11 394 967	15 536 316	15 244 070	- 1,9
Travaux divers de tiers	5 703 767	6 803 730	8 046 253	+ 18,3
Téléphone et lignes de transmission	1 186 021	1 194 462	1 204 653	+ 0,9
Amortissements	2 032 390	2 153 331	2 181 583	+ 1,3
Charges diverses	1 450 031	1 448 411	1 649 319	+ 13,9
Décompte interne SSR	1 471 071	1 202 017	1 059 141	- 11,9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>122 593 923</b>	<b>137 807 291</b>	<b>145 125 052</b>	<b>+ 5,3</b>
<b>Récapitulation</b>				
Produits d'exploitation	195 717 389	213 570 088	222 880 849	
Charges d'exploitation	197 280 791	213 442 658	221 964 701	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 1 563 402</b>	<b>127 430</b>	<b>916 148</b>	
Produits extraordinaires	326 662	378 090	436 557	
Charges extraordinaires	97 336	484 846	1 276 125	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 1 334 076</b>	<b>20 674</b>	<b>76 580</b>	
Report année précédente	10 274	-	20 674	
<b>Résultat global</b>	<b>- 1 323 802</b>	<b>20 674</b>	<b>97 254</b>	
<i>Services régionaux, part Radio</i>	<i>2 077 086</i>	<i>970 591</i>	<i>1 250 040</i>	
<i>Services régionaux, part TV</i>	<i>5 622 757</i>	<i>1 524 390</i>	<i>1 640 040</i>	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>	<i>68 952 718</i>	<i>74 539 120</i>	<i>76 353 196</i>	
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>	<i>69 064 111</i>	<i>74 110 977</i>	<i>75 199 609</i>	
<b>Résultat d'exploitation Radio</b>	<b>- 111 393</b>	<b>428 143</b>	<b>1 153 587</b>	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>	<i>126 764 671</i>	<i>139 030 968</i>	<i>146 527 653</i>	
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>	<i>128 216 680</i>	<i>139 331 681</i>	<i>146 765 092</i>	
<b>Résultat d'exploitation TV</b>	<b>- 1 452 009</b>	<b>- 300 713</b>	<b>- 237 439</b>	
<b>Résultat global Radio</b>	<b>- 113 574</b>	<b>5 950</b>	<b>5 947</b>	
<b>Résultat global TV</b>	<b>- 1 210 228</b>	<b>14 724</b>	<b>91 307</b>	

# Région suisse romande

Compte financier	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Attributions	148 161 700	162 098 400	166 004 200	+ 2,4
Autres produits	8 370 407	8 418 221	8 902 257	+ 5,7
Décompte interne SSR	1 808 977	952 323	991 080	+ 4,1
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>158 341 084</b>	<b>171 468 944</b>	<b>175 897 537</b>	<b>+ 2,6</b>
<b>Services régionaux</b>				
Salaires	4 938 261	5 087 479	4 260 048	- 16,3
Prestations sociales (personnel)	878 773	955 104	772 034	- 19,2
Indemn. et autres frais de personnel	105 735	136 565	134 512	- 1,5
Honoraires	455 948	517 589	434 440	- 16,1
Frais	361 591	322 781	309 241	- 4,2
Matériel et énergie	841 276	974 131	480 581	- 50,7
Productions externes et droits	18 092	17 843	84 550	+ 373,9
Travaux divers de tiers	89 715	79 530	70 996	- 10,7
Téléphone et lignes de transmission	58 961	61 947	66 233	+ 6,9
Amortissements	59 760	50 822	55 809	+ 9,8
Charges diverses	277 377	286 654	486 533	+ 69,7
Décompte interne SSR	79 418	84 085	83 819	- 0,3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8 164 907</b>	<b>8 574 530</b>	<b>7 238 796</b>	<b>- 15,6</b>
<b>Radio</b>				
Salaires	19 065 265	19 876 952	20 530 659	+ 3,3
Prestations sociales (personnel)	3 431 949	3 907 846	3 727 558	- 4,6
Indemn. et autres frais de personnel	725 394	879 848	865 681	- 1,6
Honoraires	15 595 745	16 365 792	16 633 111	+ 1,6
Frais	1 590 008	1 734 772	1 987 988	+ 14,6
Matériel et énergie	2 355 127	2 607 722	2 286 512	- 12,3
Productions externes et droits	517 729	515 131	526 512	+ 2,2
Travaux divers de tiers	715 964	856 067	838 805	- 2,0
Téléphone et lignes de transmission	1 191 114	1 108 678	1 214 617	+ 9,6
Amortissements	870 166	953 855	995 044	+ 4,3
Charges diverses	295 581	383 653	692 493	+ 80,5
Décompte interne SSR	465 590	221 116	19 510	- 91,2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>46 819 632</b>	<b>49 411 432</b>	<b>50 318 490</b>	<b>+ 1,8</b>
<b>Télévision</b>				
Salaires	41 637 056	42 908 077	45 715 805	+ 6,5
Prestations sociales (personnel)	7 185 352	7 752 541	8 221 735	+ 6,1
Indemn. et autres frais de personnel	2 576 692	2 681 195	3 347 190	+ 24,8
Honoraires	13 147 495	14 112 442	15 364 985	+ 8,9
Frais	6 836 018	6 796 957	7 481 757	+ 10,1
Matériel et énergie	7 980 648	7 972 823	8 449 567	+ 6,0
Productions externes et droits	14 711 181	17 909 622	16 440 651	- 8,2
Travaux divers de tiers	6 872 644	8 626 334	7 173 401	- 16,8
Téléphone et lignes de transmission	1 247 096	963 363	2 045 474	+ 112,3
Amortissements	1 973 453	2 080 679	2 156 312	+ 3,6
Charges diverses	905 110	1 093 532	985 158	- 9,9
Décompte interne SSR	595 676	419 174	669 584	+ 59,7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>105 668 421</b>	<b>113 316 739</b>	<b>118 051 619</b>	<b>+ 4,2</b>
<b>Récapitulation</b>				
Produits d'exploitation	158 341 084	171 468 944	175 897 537	
Charges d'exploitation	160 652 960	171 302 701	175 608 905	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 2 311 876</b>	<b>166 243</b>	<b>288 632</b>	
Produits extraordinaires	681 249	498 584	713 120	
Charges extraordinaires	132 650	324 118	66 201	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 1 763 277</b>	<b>340 709</b>	<b>935 551</b>	
Report année précédente	634 570	- 1 128 707	- 787 998	
<b>Résultat global</b>	<b>- 1 128 707</b>	<b>- 787 998</b>	<b>147 553</b>	
<i>Services régionaux, part Radio</i>	<i>2 028 851</i>	<i>2 143 382</i>	<i>1 828 599</i>	
<i>Services régionaux, part TV</i>	<i>6 136 056</i>	<i>6 431 148</i>	<i>5 410 197</i>	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>	<i>48 170 299</i>	<i>51 509 370</i>	<i>52 358 798</i>	
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>	<i>48 848 483</i>	<i>51 554 814</i>	<i>52 147 089</i>	
<i>Résultat d'exploitation Radio</i>	<i>- 678 184</i>	<i>45 444</i>	<i>211 709</i>	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>	<i>110 170 785</i>	<i>119 959 574</i>	<i>123 538 739</i>	
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>	<i>111 804 477</i>	<i>119 747 887</i>	<i>123 461 816</i>	
<i>Résultat d'exploitation TV</i>	<i>- 1 633 692</i>	<i>211 687</i>	<i>76 923</i>	
<i>Résultat global Radio</i>	<i>- 346 341</i>	<i>- 282 489</i>	<i>95 580</i>	
<i>Résultat global TV</i>	<i>- 782 366</i>	<i>- 505 509</i>	<i>51 973</i>	

# Région suisse italienne

Compte financier	Compte 1985 fr.	Compte 1986 fr.	Compte 1987 fr.	Ecart 1986/1987 %
Attributions	104 184 900	110 010 800	116 192 300	+ 5,6
Autres produits	3 701 077	2 405 143	3 057 591	+ 27,1
Décompte interne SSR	511 463	514 279	495 938	- 3,6
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>108 397 440</b>	<b>112 930 222</b>	<b>119 745 829</b>	<b>+ 6,0</b>
<b>Services régionaux</b>				
Salaires	3 773 407	3 830 801	3 865 141	+ 0,9
Prestations sociales (personnel)	673 358	756 799	663 924	- 12,3
Indemn. et autres frais de personnel	76 882	58 594	145 742	+ 148,7
Honoraires	234 885	244 117	314 486	+ 28,8
Frais	331 049	340 236	339 993	- 0,1
Matériel et énergie	501 126	524 641	558 782	+ 6,5
Productions externes et droits	6 767	561	1 725	+ 207,5
Travaux divers de tiers	88 967	106 208	157 755	+ 48,5
Téléphone et lignes de transmission	4 547	3 318	3 346	+ 0,8
Amortissements	64 776	48 288	34 677	- 28,2
Charges diverses	68 529	52 061	109 128	+ 109,6
Décompte interne SSR	2 620	525	-	- 100,0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 826 913</b>	<b>5 966 149</b>	<b>6 194 699</b>	<b>+ 3,8</b>
<b>Radio</b>				
Salaires	15 965 163	16 210 137	17 045 479	+ 5,2
Prestations sociales (personnel)	2 922 426	3 207 433	3 102 095	- 3,3
Indemn. et autres frais de personnel	538 235	559 927	599 202	+ 7,0
Honoraires	8 296 700	8 735 670	9 355 371	+ 7,1
Frais	1 114 717	1 073 487	1 271 536	+ 18,4
Matériel et énergie	1 296 590	1 414 952	1 458 284	+ 3,1
Productions externes et droits	380 532	406 299	360 592	- 11,2
Travaux divers de tiers	360 453	371 693	362 205	- 2,6
Téléphone et lignes de transmission	507 840	542 519	526 536	- 2,9
Amortissements	371 964	430 064	512 505	+ 19,2
Charges diverses	157 065	225 953	236 349	+ 4,6
Décompte interne SSR	172 300	133 017	125 441	- 5,7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>32 083 985</b>	<b>33 311 151</b>	<b>34 955 595</b>	<b>+ 4,9</b>
<b>Télévision</b>				
Salaires	30 894 710	32 406 845	33 321 960	+ 2,8
Prestations sociales (personnel)	5 448 518	5 811 357	6 070 439	+ 4,5
Indemn. et autres frais de personnel	1 442 370	1 621 385	2 103 435	+ 29,7
Honoraires	8 169 136	8 968 433	8 094 426	- 9,7
Frais	2 832 330	3 181 496	3 556 021	+ 11,8
Matériel et énergie	5 106 868	5 762 700	5 570 440	- 3,3
Productions externes et droits	7 930 846	7 168 733	8 661 700	+ 20,8
Travaux divers de tiers	4 760 039	3 696 479	7 096 587	+ 92,0
Téléphone et lignes de transmission	520 354	479 784	428 880	- 10,6
Amortissements	1 169 070	1 186 545	1 221 559	+ 3,0
Charges diverses	819 386	809 768	678 466	- 16,2
Décompte interne SSR	1 894 619	2 181 991	2 318 134	+ 6,2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>70 988 246</b>	<b>73 275 516</b>	<b>79 122 047</b>	<b>+ 8,0</b>
<b>Récapitulation</b>				
Produits d'exploitation	108 397 440	112 930 222	119 745 829	
Charges d'exploitation	108 899 144	112 552 816	120 272 341	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 501 704</b>	<b>377 406</b>	<b>- 526 512</b>	
Produits extraordinaires	186 079	154 571	125 794	
Charges extraordinaires	299 771	60 123	37 464	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 615 396</b>	<b>471 854</b>	<b>- 438 182</b>	
Report année précédente	245 000	303 246	75 099	
<b>Résultat global</b>	<b>- 370 396</b>	<b>775 100</b>	<b>- 363 083</b>	
<i>Services régionaux, part Radio</i>				
	1 456 778	1 476 587	1 548 725	
<i>Services régionaux, part TV</i>				
	4 370 135	4 489 562	4 645 974	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>				
	32 714 598	34 822 812	36 390 878	
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>				
	33 540 763	34 787 738	36 504 320	
<b>Résultat d'exploitation Radio</b>	<b>- 826 165</b>	<b>35 074</b>	<b>- 113 442</b>	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>				
	75 682 842	78 107 410	83 354 951	
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>				
	75 358 381	77 765 078	83 768 021	
<b>Résultat d'exploitation TV</b>	<b>324 461</b>	<b>342 332</b>	<b>- 413 070</b>	
<b>Résultat global Radio</b>	<b>- 673 642</b>	<b>57 554</b>	<b>- 43 011</b>	
<b>Résultat global TV</b>	<b>303 246</b>	<b>717 546</b>	<b>- 320 072</b>	



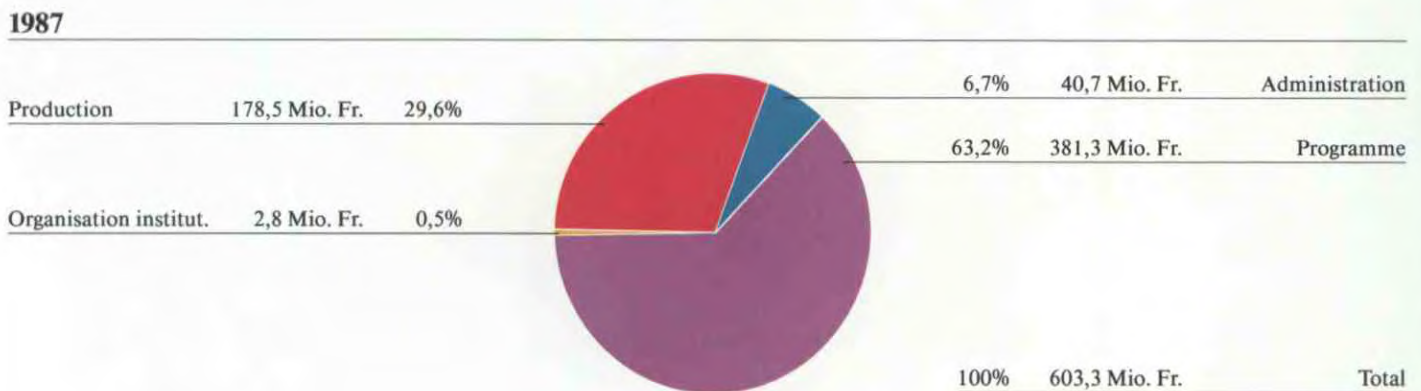
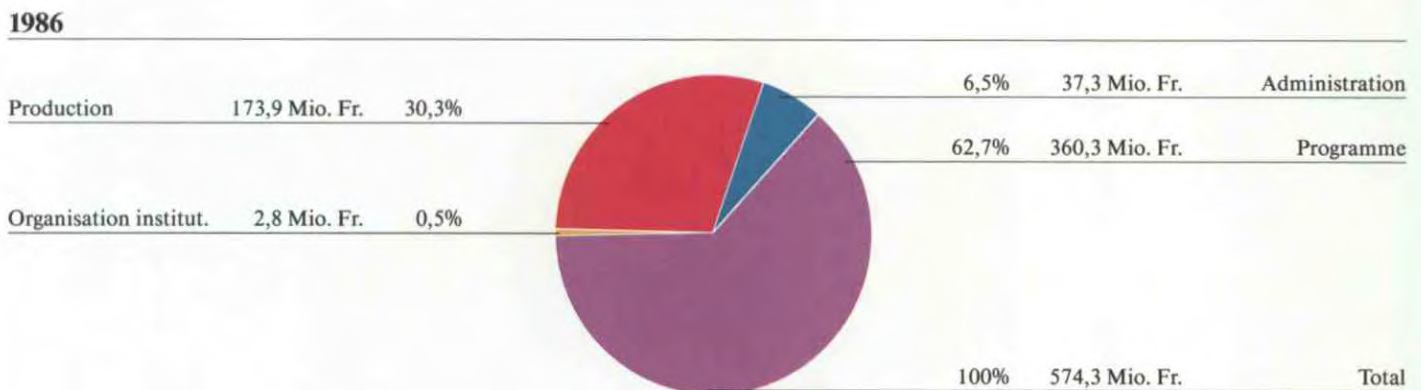
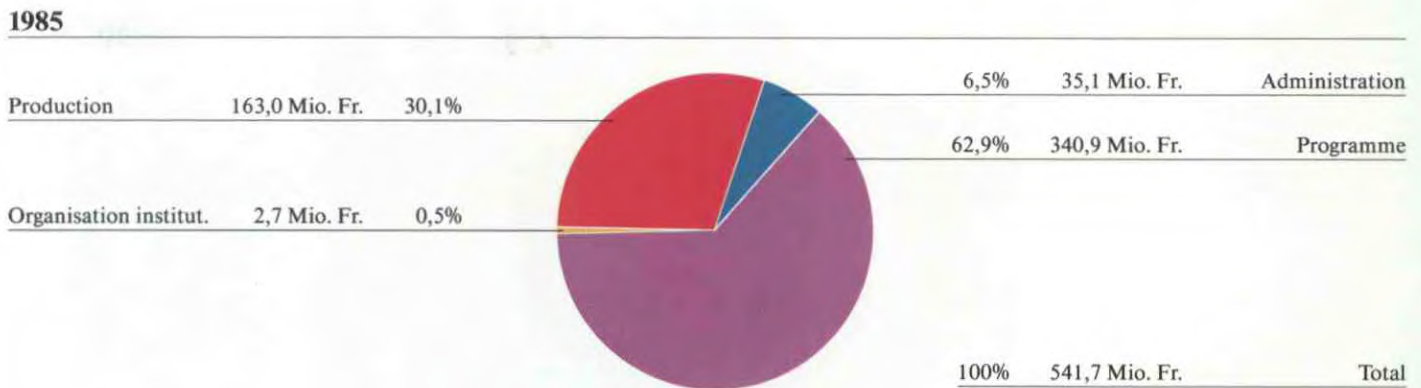
# Bilan SSR au 31 décembre 1987

	Actifs 1986 fr.	Actifs 1987 fr.	Passifs 1986 fr.	Passifs 1987 fr.
<b>Actifs</b>				
Caisse	750 807	685 061		
Chèques postaux	1 811 619	2 408 981		
Banques	5 148 211	3 929 148		
Papiers-valeurs/Placements à terme	41 763 359	130 710 973		
Paiements anticipés fournisseurs	10 752 579	443 452		
Débiteurs	54 937 554	57 934 822		
Actifs transitoires	492 326	623 674		
<b>Capitaux circulants</b>	<b>115 656 455</b>	<b>196 736 111</b>		
Immobilisations restantes	39 534 198	45 391 712		
Equipements techniques des studios <sup>1)</sup>	—	88 701 900		
Participations	11	11		
Prêts à long terme	1 647 418	1 520 657		
Comptes de construction	15 960 171	6 639 946		
Immeubles	18 927 217	42 868 008		
<b>Capitaux fixes</b>	<b>76 069 015</b>	<b>185 122 234</b>		
<b>Total</b>	<b>191 725 470</b>	<b>381 858 345</b>		
Comptes de passage	383 056	296 648		
<b>Passifs</b>				
Créanciers			48 503 094	140 958 304
Paiements anticipés débiteurs			661 280	—
Passifs transitoires			702 547	458 435
Provisions			19 344 069	13 912 642
Emprunts pour constructions			6 668 000	6 500 000
Emprunts aux sociétés membres			362 500	361 000
Emprunts à long terme			—	15 000 000
Dettes CFA <sup>2)</sup>			9 341 795	7 281 795
Emprunt obligataire			—	85 000 000
<b>Capital étranger</b>			<b>85 583 285</b>	<b>269 472 176</b>
Réserve d'exploitation			82 709 497	106 385 826
<b>Capital propre</b>			<b>82 709 497</b>	<b>106 385 826</b>
<b>Report actif</b>			—	—
<b>Report passif</b>			— 825 461	— 692 225
<b>Excédent de produits</b>			<b>24 258 149</b>	<b>6 692 568</b>
<b>Total</b>			<b>191 725 470</b>	<b>381 858 345</b>
Comptes de passage			383 056	296 468
Cautionnements/Obligations éventuelles			1 789 500	172 000

<sup>1)</sup> Rachat au 31.12.87 de ces installations jusque-là aux mains des PTT

<sup>2)</sup> Remboursables dès 1984 en 8 tranches

## Evolution des frais selon les fonctions de base 1985-1987

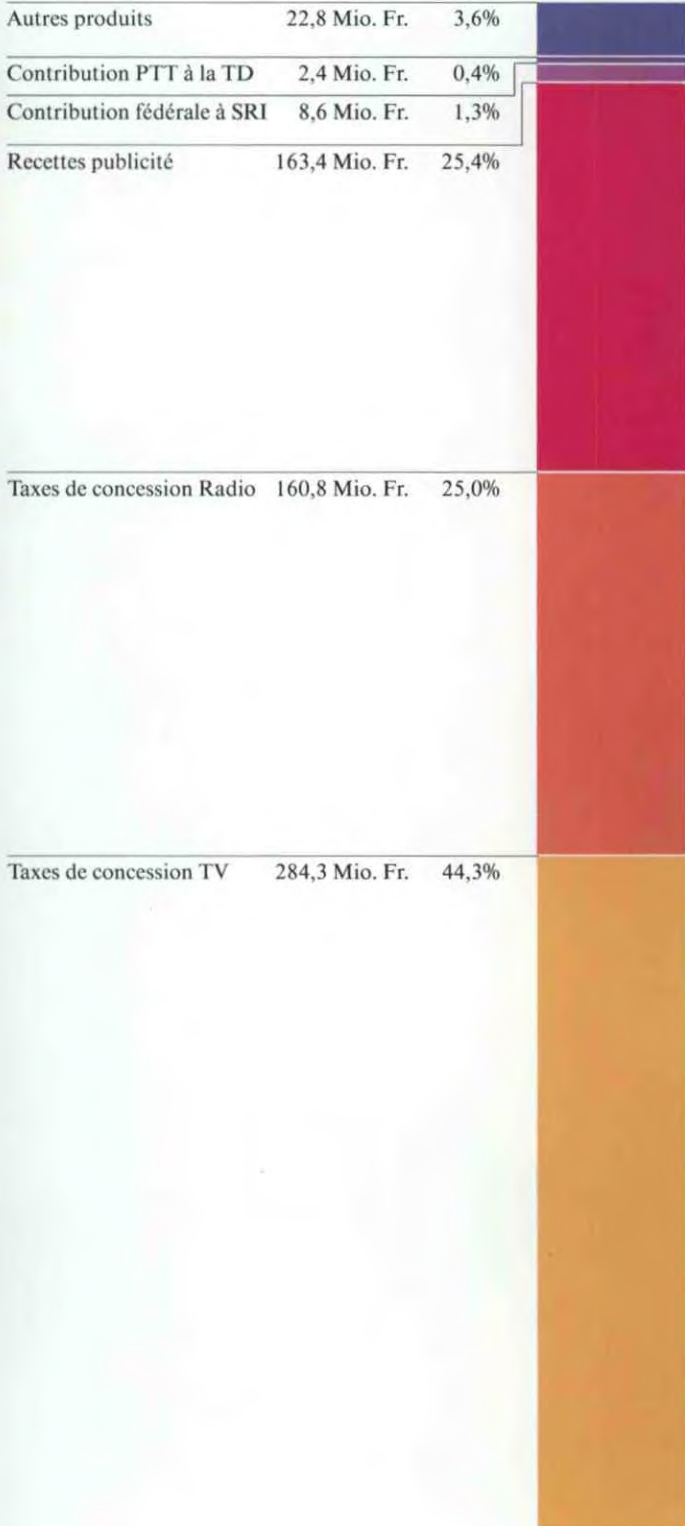


Note: Ces chiffres sont ceux de la comptabilité analytique.

# Groupes de recettes et dépenses par secteurs

## Compte financier 1987 (consolidé)

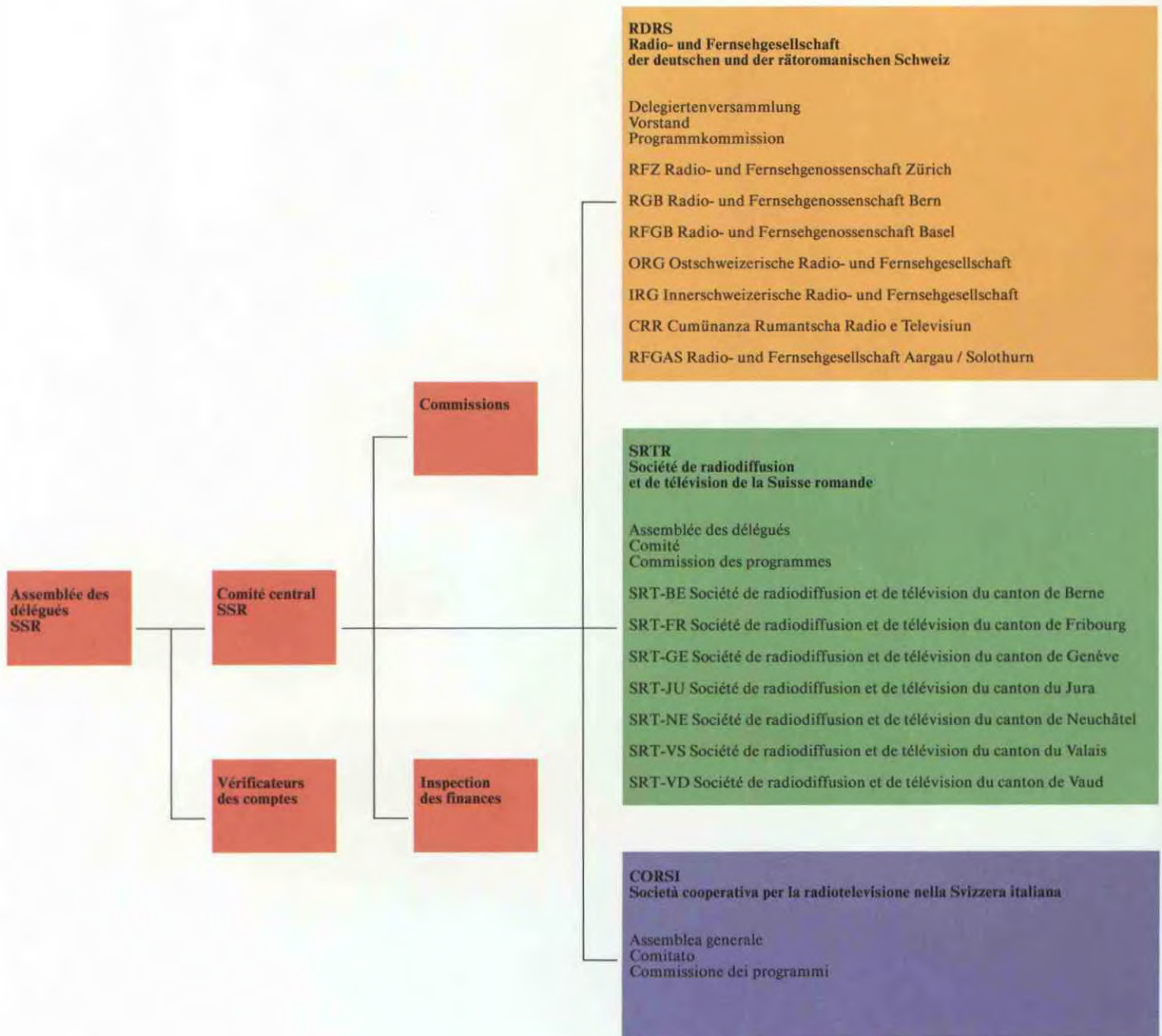
Produits d'exploitation par groupes  
642,3 Mio. Fr. (100,0%)



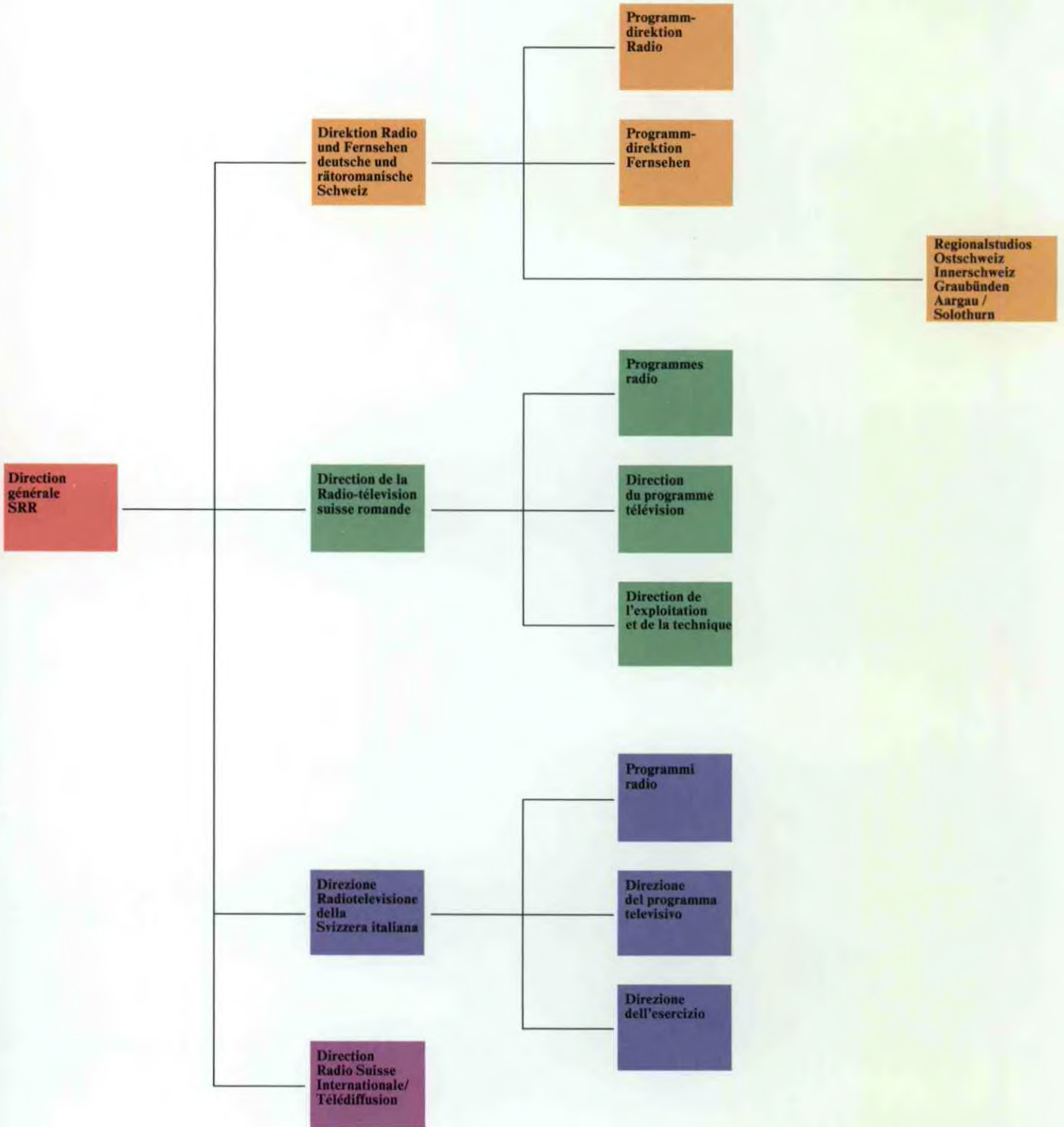
Charges d'exploitation par secteurs  
625,8 Mio. Fr. (100,0%)



# Organisation institutionnelle SSR



# Organisation professionnelle SSR



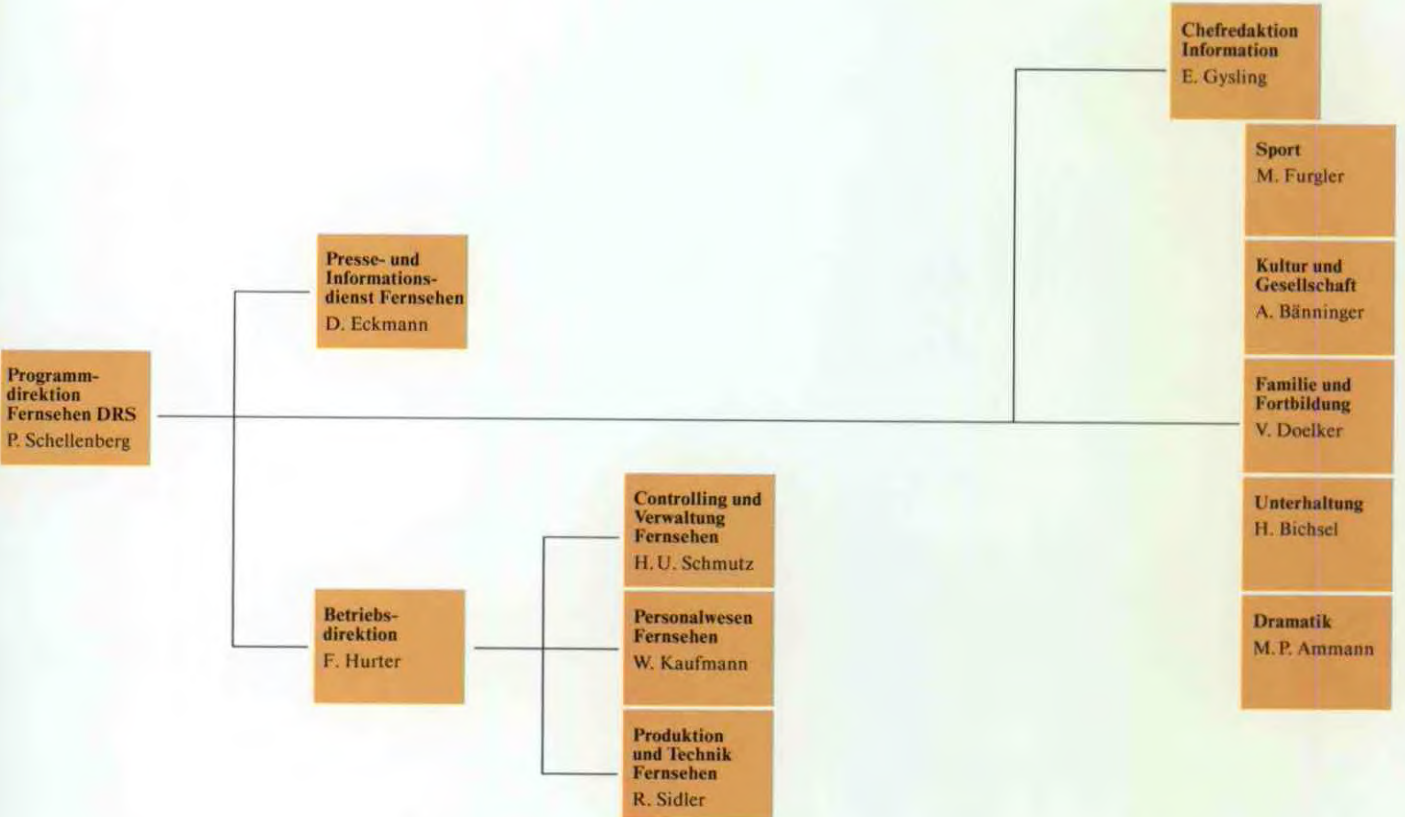
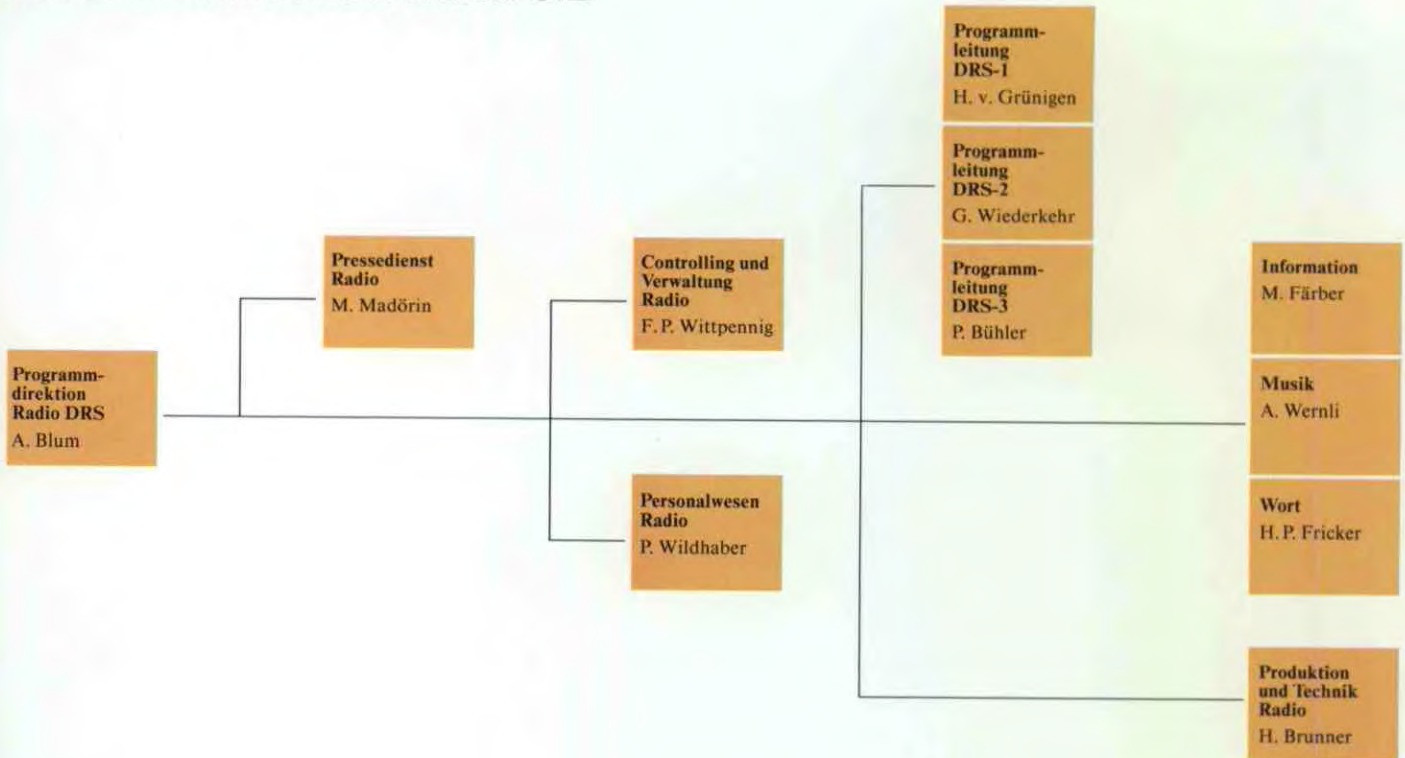
# Direction générale SSR



<sup>1)</sup> dès 1.7.88

Etat: 1.5.88

# Radio und Fernsehen der deutschen und der rätoromanischen Schweiz



# Radio-télévision suisse romande



<sup>1)</sup> dès 1.7.88

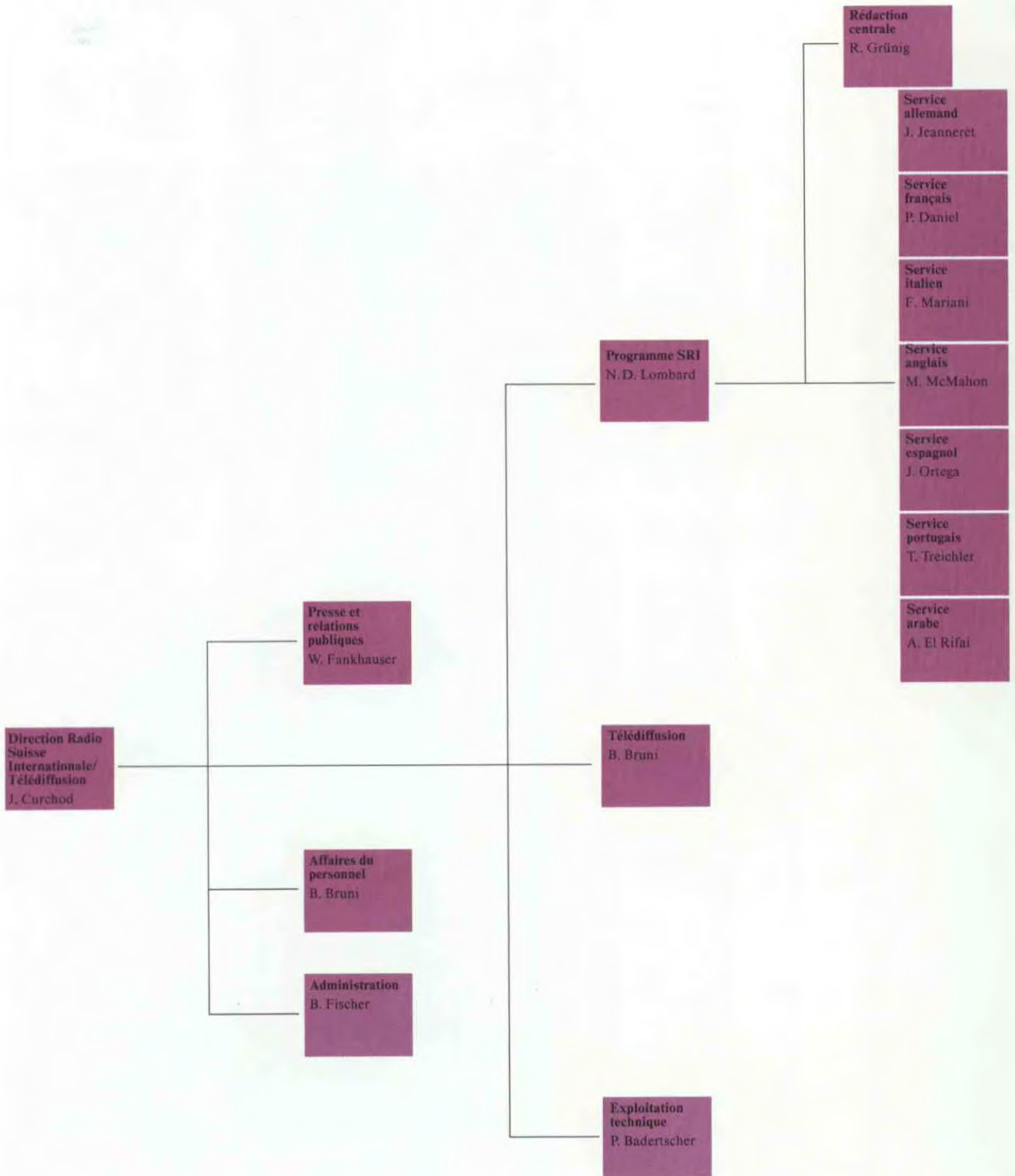
Etat: 1.5.88



# Radiotelevisione della Svizzera italiana



# Radio Suisse Internationale et Télédiffusion



# La Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR

La Société suisse de radiodiffusion et télévision, fondée le 24 février 1931 à Berne, est un organisme national de droit privé (une association régie par les art. 60 ss du Code civil). En cette qualité, elle remplit des tâches d'intérêt public sur la base d'une concession de la Confédération.

L'autorité concédante est le Conseil fédéral, celle de surveillance le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie.

## Organes de la SSR

Etat au 1.6.1988

### Assemblée des délégués

#### Présidence:

le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la SSR.

Elle comprend 144 délégués et se compose de:

60 délégués de la Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz,  
30 délégués de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande,

20 délégués de la Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana,

10 délégués de la Cumünanza Rumantscha Radio e Television,  
3 délégués de la commission des programmes de Radio Suisse Internationale, et des

21 membres du Comité central.

### Comité central

#### Président central

\* Yann Richter, Neuchâtel

#### Vice-présidents

\* Laurent Butty, avocat, Fribourg

\* Ernst Leuenberger, Sekretär des Kantonalen Gewerkschaftskartells, Nationalrat, Solothurn

### Membres

Antoine Artho, ingénieur conseil, SRTR, Boncourt

Fulvio Caccia, consigliere nazionale, CORSI, Cadenazzo

Albin Cantin, adjoint de direction, SRTR, St-Aubin FR

Dr. Fidel Caviezel, Kanzleidirektor, CRR, Chur

\* Dr. Max Friedli, Generalsekretär SVP, Biel

Rita Gassmann, Zentralsekretärin VHTL, RDRS, Zürich

Sergio Grandini, presidente Camera di commercio del cantone Ticino, CORSI, Maroggia

Dr. Franz Hagmann, Verwaltungsdirektor der Hochschule St. Gallen, RDRS, St. Gallen

\* Yvette Jaggi, conseillère municipale, conseillère aux Etats, Lausanne

Albert Knechtli, responsable du centre vidéo DIP, SRTR, Genève

\* Otto Largiadèr, alt Regierungsrat, Chur

Josef von Matt, Buchhändler, RDRS, Stans

\* Pierre Moren, président central FSCRH, Sion

Paul Nyffeler, Regierungsrat, RDRS, Seltisberg

Heinz Ramstein, Leiter der Versicherungsinformation, RDRS, Muri BE

\* Dario Robbiani, giornalista, Comano

\* Sonja Schmidt, Logopädin, Lausanne

\* Rudolf Trachsel, dipl. Ing. ETH, Generaldirektor PTT, Bern

### Membres suppléants

Pierre-David Candaux, SRTR, Premier

Michel Clavien, chef du service de presse français du Canton de Berne, SRTR, Berne

Christian Fanzun, dipl. Ing., CRR, Chur

Walter Fricker, Informationschef des Kantons Aargau, RDRS, Aarau

Prof. dott. Stefano Ghiringhelli, avvocato, CORSI, Bellinzona

Elios Giorgetti, direttore, CORSI, Gerra-Piano

Dr. Albert P. Gnägi, Advokat, RDRS, Zürich

Dr. André Gottrau, RDRS, Luzern

\* Peter Graf, Journalist, Bern

\* Dott. Mario P. Grassi, consulente economico, consigliere nazionale, Massagno

Dr. Josef Guntern, Vorsteher des Kant. Mittelschulamtes, RDRS, Sitten

\* Dr. Viktor Jenny, Unternehmensberater, St. Gallen

France-Line Matile, SRTR, Lausanne

Verena Perini, Präsidentin der Thurgauer Frauenzentrale, RDRS, Kreuzlingen

\* Charles Steffen, Chef der Radio- und Fernsehabeilung GD PTT, Bern

### Experts

Tiziana Mona, Zentralpräsidentin des SSM, Grüningen

Ellinor von Kauffungen, Zentralpräsidentin des VSRTA, Bern

### Directeur général

Antonio Riva, avocat

### Vérificateurs des comptes

Konrad Brönnimann, Eidg. dipl. Bücherexperte, Muri BE

\* François Faessler, chef de section Contrôle fédéral des finances, Berne

Remo Storni, direttore fiduciaria, San Vittore GR

### Suppléants

\* Paul Bürge, Sektionschef beim Finanzinspektorat GD PTT, Bern

Bernhard Förster, Inspektor, Basler Kantonalbank, Basel

Jacques Pittet, directeur des Services industriels, Nyon

\* nommés par le Conseil fédéral

## Adresses de l'organisation institutionnelle de la SSR

### Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR

Case postale, 3000 Berne 15  
Président central: Yann Richter,  
Neuchâtel

### Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz RDRS

Postfach, 8052 Zürich  
Präsident: Ernst Leuenberger,  
Nationalrat, Solothurn

Radio- und Fernsehgenossenschaft  
Zürich RFZ, Postfach, 8042 Zürich  
Geschäftsführender Vizepräsident:  
Walter Joos, Redaktor, Schaffhausen

Radio- und Fernsehgenossenschaft  
Bern RGB, Postfach, 3000 Bern 14  
Präsident: Heinz Ramstein, Muri BE

Radio- und Fernsehgenossenschaft  
Basel RFGB, Postfach, 4024 Basel  
Präsident: Dr. Eugen Fischer, Basel

Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft ORG, Postfach,  
9006 St. Gallen  
Präsident: Dr. Franz Hagmann,  
St. Gallen

Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft IRG,  
Inseliquai 8, 6002 Luzern  
Präsident: Josef von Matt, Stans

Cumünanza Rumantscha Radio e  
Televisiun CRR, Theaterweg 1,  
7000 Chur  
Präsident: Dr. Fidel Caviezel, Chur

Radio- und Fernsehgesellschaft  
Aargau/Solothurn RFGAS,  
Postfach 668, 5001 Aarau  
Präsident: Fritz Schneider,  
Regierungsrat, Solothurn

Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande SRTR  
Case postale 1275, 1001 Lausanne  
Président: Albert Knechtli, Genève

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Berne SRT-BE,  
p.a. M. Jean-Pierre Wenger,  
Fin des Crêts 12, 2605 Sonceboz  
Président: Jean-Pierre Wenger,  
Sonceboz

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Fribourg  
SRT-FR,  
case postale 128, 1700 Fribourg 5  
Président: Albin Cantin,  
St-Aubin FR

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Genève SRT-GE,  
case postale 72, 1211 Genève 8  
Président: Albert Rodrik, Onex

Société de radiodiffusion et de télévision du canton du Jura SRT-JU,  
case postale 60, 2900 Porrentruy  
Président: Antoine Artho, Boncourt

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Neuchâtel  
SRT-NE,  
case postale 53, 2000 Neuchâtel 7  
Présidente: Marie-Françoise Bouille,  
Neuchâtel

Société de radiodiffusion et de télévision du canton du Valais SRT-VS,  
case postale 3332, 1951 Sion  
Président: Pierre-Noël Julien, Sierre

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Vaud SRT-VD,  
case postale 540, 1000 Lausanne 17  
Président: Ernest Jomini,  
Granges-Marnand

Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana CORSI  
segretariato, casella postale,  
6903 Lugano-Besso  
Presidente: Prof. dott. Stefano  
Ghiringhelli, Bellinzona

## Adresses de l'organisation professionnelle de la SSR

**Direction générale de la Société  
suisse de radiodiffusion et télévision**  
Giacomettistrasse 3, case postale,  
3000 Berne 15  
☎ 031 43 91 11

**Radio Suisse Internationale**  
Giacomettistrasse 1, case postale,  
3000 Berne 15  
☎ 031 43 92 22

Télédiffusion, Giacomettistrasse 1,  
case postale, 3000 Berne 15  
☎ 031 43 93 33

**Direktion Radio und Fernsehen der  
deutschen und der rätoromanischen  
Schweiz**  
Fernsehstrasse 1-4, Postfach,  
8052 Zürich  
☎ 01 305 66 11

Programmdirektion Radio DRS,  
Güterstrasse 91, Postfach, 4024 Basel  
☎ 061 34 34 84

Radiostudio Zürich, Brunnenhof-  
strasse 22, Postfach, 8042 Zürich  
☎ 01 361 11 11

Radiostudio Bern, Schwarztor-  
strasse 21, Postfach, 3000 Bern 14  
☎ 031 46 91 11

Radiostudio Basel, Novarastrasse 2,  
Postfach, 4024 Basel  
☎ 061 34 34 11

Programmdirektion Fernsehen DRS,  
Fernsehstrasse 1-4, Postfach,  
8052 Zürich  
☎ 01 305 66 11

Fernsehen DRS, Fernsehstrasse 1-4,  
Postfach, 8052 Zürich  
☎ 01 305 66 11

Radio und Fernsehen DRS,  
Regionalstudio Ostschweiz,  
Rorschacherstrasse 150,  
Postfach 215, 9006 St. Gallen  
☎ 071 25 11 26

Radio und Fernsehen DRS,  
Regionalstudio Innerschweiz,  
Inseliquai 8, 6002 Luzern  
☎ 041 23 44 55

Radio und Fernsehen DRS,  
Regionalstudio Graubünden,  
Theaterweg 1, 7000 Chur  
☎ 081 22 95 66

Radio und Fernsehen DRS,  
Regionalstudio Aargau/Solothurn,  
Bachstrasse 53, 5001 Aarau  
☎ 064 22 76 55

**Direction de la Radio-télévision  
suisse romande**  
6, Avenue de la Gare,  
case postale 1275, 1001 Lausanne  
☎ 021 20 59 11

Programmes de la Radio suisse  
romande, Maison de la radio,  
Avenue du Temple 40,  
1010 Lausanne  
☎ 021 21 71 11

Programmes de la Radio suisse  
romande, Studio de Genève,  
66, Bd Carl Vogt, 1205 Genève  
☎ 022 29 23 33

Direction du programme de la  
Télévision suisse romande,  
20, Quai Ernest Ansermet,  
case postale, 1211 Genève 8  
☎ 022 29 33 33

**Direzione della Radiotelevisione della  
Svizzera italiana**  
v. Canevascini,  
casella postale, 6903 Lugano-Besso  
☎ 091 58 51 11

Direzione dei programmi della  
Radiotelevisione della Svizzera  
italiana,  
casella postale, 6903 Lugano-Besso  
☎ 091 58 51 11

